

DOSSIER

## Les oubliés du chaos libyen

**« Droits communs »,  
à la croisée du juridique  
et du social**  
Reportage à Lyon

**Élections européennes**  
Les risques pour la  
politique migratoire



Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

### Paris, l'escale de tous les dangers

Angelo vit en Espagne sous couvert d'un titre de séjour. Il veut rentrer au Nigeria pour les vacances. Jusque là tout va bien, sauf qu'Angelo fait une grosse bêtise : il choisit un vol avec escale à Paris. Il est régulier au départ, citoyen à l'arrivée, tous ses documents sur lui et 3000 € en espèces, il n'a qu'à poser un pied en France entre les deux vols. Mais à son arrivée à Roissy, les douanes émettent un doute sur son passeport authentique et la préfecture de Seine-Saint-Denis décide illico de le renvoyer en Espagne au motif qu'il n'aurait « pas de ressources » pour son séjour en France. Angelo devra attendre trois jours enfermé au Mesnil-Amelot avant d'être libéré par le tribunal administratif, perdant au passage les 700€ du billet, ses frais de retour en Espagne et un peu de sa dignité.

Publié dans la crazette n°10

### Placé en rétention malgré sa demande de départ volontaire

Faraj, ressortissant égyptien, décide de rentrer en Égypte de lui-même après plusieurs placements en rétention. Il dépose auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) sa demande d'aide au retour volontaire, qui est acceptée. Il attend la délivrance du billet d'avion lorsqu'il est interpellé. Malgré les preuves des démarches engagées, la préfecture du Val d'Oise juge néanmoins indispensable de le placer immédiatement en rétention. Il faudra l'intervention conjointe de l'OFII et de La Cimade pour que le préfet du Val d'Oise accepte finalement de le remettre en liberté, après trois jours de rétention totalement injustifiés.

Publié dans la crazette n°10

### Retenu 25 heures au CRA malgré une ordonnance de libération

Babu, ressortissant bangladais, a déjà passé 14 jours en rétention lorsque la cour d'appel de Paris, jugeant la procédure irrégulière, le libère le 28 janvier à 10h29. Sa joie ne dure pas puisqu'il est ramené au CRA. Il a du mal à comprendre. Ce n'est que le lendemain qu'il vient timidement nous voir à 11h48. Appel au greffe :  
- Monsieur Babu ? Il a été libéré hier.  
- Oui, mais là il est dans mon bureau.  
- Hein ?! Qu'il prenne ses affaires et vienne tout de suite.  
On peut se demander combien de temps aurait duré cette rétention arbitraire si Babu n'était pas venu nous voir.

Publié dans la crazette n°10

### Monsieur le préfet de Mayotte, merci de faire respecter le droit de visite au CRA de Pamandzi.

Naila et Nalea, dix ans, attendent devant le centre de rétention administrative (CRA). Il est 15h. Elles sont là depuis près de deux heures avec leur grand-mère sans papiers. Elles veulent voir leur papa pour qu'il les serre dans ses bras. Elles ne l'ont pas vu depuis plus d'un an, tout comme leur maman. Ils sont venus à Mayotte, elles y sont nées. L'année dernière, les deux parents ont été expulsés le même jour - pas le temps de dire au revoir.

Papa a mis sa vie en danger pour les rejoindre, il a embarqué dans un kwassa-kwassa, ces frêles barques qui résonnent au nom si évocateur d'une danse africaine où on se balance... Nous arrivons, calme plat au centre de rétention, puis tout s'agite : embarquement immédiat. Refus catégorique de toute visite. Papa monte dans le bus aux vitres teintées, impossible de l'apercevoir. Nous nous rendons au port mais quand nous arrivons, les passagers ont déjà embarqué dans le bateau aux vitres teintées. Le bac, appelé barge ici, s'éloigne lentement du rivage. Naila et Nalea ont le regard fixé vers le bateau qui va emmener leur papa à 70 km de là. 40 minutes d'autoroute pour les uns, une épopée pour les autres...

Groupe local de Mayotte, publié dans CRA de Neuf, juin 2013

## LE TRAIT DE... LARDON

Le Lardon a toujours gribouillé : n'importe quand, n'importe quoi, n'importe où et souvent n'importe comment... Accro à l'actu, il s'adonne frénétiquement au dessin de presse. Rue89, Mediapart, Agoravox, Fakir, Zélium, Le Monde libertaire ou Le Sans-Culotte 85 accueillent régulièrement ses gribouillis.



## Regards

### 6 Actualités

#### « Un seul pays ne peut affronter l'urgence »

Interview d'Andrea Riccardi, ancien ministre du gouvernement Monti.

#### « Droits communs », à la croisée du juridique et du social

Reportage à Lyon.

### 10 Point chaud

#### Élections européennes

Les risques pour la politique migratoire

### 11 Initiatives

#### L'exil a le goût, l'odeur, la couleur de...

Des ateliers d'écriture avec des femmes migrantes à Paris, elles parlent, lisent, s'écourent, écrivent, pleurent, papotent, se fâchent, réfléchissent, commentent.



### 13 Juridique

#### Victimes de violences

L'égalité pour tous n'admet pas de demi-mesures

## Le dossier

### 14 Les oubliés du chaos Libyen



« Le monde nous a tourné le dos » : ce cri désespéré d'une réfugiée soudanaise traduit bien le sentiment de beaucoup de ceux qui ont dû fuir la Libye. *Causes communes* fait le point sur la situation des exilés aux frontières d'un pays en crise.

### 22 Actions

Choucha: des Nations unies à la jungle

### 22 Portrait

« Qu'est-ce que ce genre de vie? »

### 23 Débat

#### Exilés de Libye: quelle responsabilité pour l'Europe?

Marie-Dominique Aguilon, Julien Brachet, et Nicanor Haon nous éclairent sur le rôle joué par l'UE et ses conséquences pour les migrants.

## Trajectoires

### 26 Parcours

#### Fuir son pays pour avoir exercé sa profession

En Mauritanie, il ne fait pas toujours bon d'être journaliste, le parcours de Djibril Diaw.



### 27 La chronique

Un océan de honte, par Hervé Hamon.

### 29 Carnets de justice

Audience au tribunal administratif de Paris.

## Expressions

### 30 Rencontre

#### Choucha, la mauvaise conscience internationale

La documentariste Sophie Bachelier revient avec *Rejected*, une plongée dans la survie des rejetés de la guerre en Libye.



### 31 À lire, à voir

Des romans, une bande dessinée, des livres pour lutter contre les préjugés et des films pour un autre regard sur les migrations.

### 35 Publications

#### Migrations. État des lieux 2014

Un bilan toujours aussi accablant des politiques migratoires.



## Édito

### De Calais à Saloum

Calais, Nord de la France, environ 700 personnes, pour la plupart d'origine syrienne, afghane ou érythréenne, tentent de survivre à la rue, livrées à elles-mêmes, dans l'attente d'un éventuel passage en Angleterre. Saloum, Nord de l'Égypte, plus de 1 300 personnes, pour la plupart d'origine érythréenne, somalienne, éthiopienne ou soudanaise, tentent de survivre au camp de fortune dans lequel elles ont été parquées depuis l'émergence du conflit libyen, dans l'attente éventuelle d'une réinstallation dans un pays sûr.

Calais et Saloum, deux endroits que tout oppose, et pourtant... Les mêmes destins de vie fuyant des conflits, des zones de guerre, des violences et persécutions. Les mêmes parcours de traversées périlleuses de contrées inhospitalières, de déserts ou de mers. Les mêmes exploitations par des trafiquants en tous genres. Les mêmes situations de vie bloquées, dans l'interdiction de poursuivre la route, dans l'impossibilité de rentrer sans craindre pour sa vie. La même demande, celle d'être protégée et de pouvoir vivre dignement et en sécurité. Le même sentiment d'abandon, d'errance et de désespoir...

La France et le Royaume-Uni, pour Calais, ont répondu en 2009 par un « arrangement administratif » visant à sécuriser leur frontière commune et à lutter contre l'immigration irrégulière. La communauté internationale, dont l'Europe, pour Saloum, a fait un peu, puis s'est, aujourd'hui, totalement désintéressée du problème. Quand à la France, aucun réfugié de Saloum n'y a été accueilli. Et faut-il rappeler le nombre de réfugiés syriens qu'elle s'est engagée à accueillir dans le cadre du programme de réinstallation du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ? 500, alors que des millions de personnes sont en attente de protection.

Les raisons d'un devoir d'accueil ne manquent pourtant pas. Que ce soit au nom des valeurs que l'Union européenne par exemple proclame dans ses traités, des engagements de protection auxquels les pays sont tenus par leur signature de conventions internationales (asile, droits de l'Homme...), mais aussi, et peut-être surtout, au regard de la part de responsabilité de la communauté internationale, dont l'Europe, dans les désordres mondiaux actuels (inégalités socio-économiques, réchauffement climatique, interventions dans les conflits régionaux, politiques de fermeture et de contrôle des frontières...).

Engager des concertations avec les associations pour penser un véritable dispositif d'accueil et de soins dans le Nord-Pas-de-Calais tirant les enseignements de Sangatte, amener le Royaume-Uni à accueillir les personnes qui ont fait le choix respectable de demander l'asile sur son sol, accélérer et simplifier les programmes de réinstallation à Saloum et Choucha... Bref agir parce que c'est notre devoir.

Jean-Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

### Commander

Migrations. État des lieux 2014

Israël - Palestine. L'avenir muré par l'occupation. Enquête sur les menaces du système de colonisation et les résistances des sociétés civiles.



« Causes communes »  
le journal trimestriel de

La Cimade  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE: Geneviève Jacques  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

ABONNEMENTS  
4 numéros - 1 an: 15€  
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE: 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 3<sup>e</sup> trimestre 2014

DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques

RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Maya Blanc, Célia Bonnin, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Élisabeth Dugué, M.G., Anette Smedley, Didier Weill.

ICONGRAPHIE: Albert Chaibou, Sophie Bachelier, Célia Bonnin, Gianni Giansanti, Geneviève Jacques, Lardon, Sara Prestianni, Recruzsens, Anne-Sophie Wender.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Luce Burnod, Hervé Hamon, Nicanor Haon, Alain Le Goanvic, Sana Sboui.

PHOTO DE COUVERTURE: Luce Burnod, Hervé Hamon, Nicanor Haon, Alain Le Goanvic, Sana Sboui.

QUATRIÈME DE COUVERTURE: Visuel de la campagne Rendez-nous la carte de résident! © Sébastien Marchal.

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE: ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux

UN POINT DE VUE ITALIEN

# « Un seul pays ne peut affronter l'urgence »

Pour Andrea Riccardi<sup>1</sup>, ancien ministre du gouvernement Monti, toute politique d'immigration doit aller de pair avec une politique de coopération



Andrea Riccardi, Rome, 10 mars 2009.

**L'Italie est en première ligne avec l'arrivée de migrants par la Méditerranée. Comment éviter que les pays du sud de l'Europe soient les gendarmes du continent ?**

**Andrea Riccardi :** Dire que l'Italie est en première ligne peut être réducteur. On se trompe si l'on n'ajoute pas les chiffres essentiels du phénomène migratoire, qui concernent non seulement mon pays, mais l'Europe toute entière. Depuis début 2014, plus de 33 000 migrants ont abordé les côtes italiennes ; 20 000 ont été sauvés par l'opération *Mare nostrum* (patrouille navale de la Méditerranée méridionale)<sup>2</sup> engagée après la tragédie de Lampedusa. Récemment, le ministre de

<sup>1</sup> Andrea Riccardi a été ministre de la Coopération internationale et de l'Intégration en Italie de 2011 à 2013. Il est par ailleurs le fondateur de la communauté Sant'Egidio. Ce mouvement né en 1968 à Rome est aujourd'hui présent sur les cinq continents. Ses engagements initiaux en faveur des sans-abris et des populations nomades se sont élargis à d'autres causes : abolition de la peine de mort, lutte contre le SIDA, dialogue interreligieux et médiations pour la paix.

<sup>2</sup> Dénoncées par Amnesty international et soupçonnées de liens avec le lobby militaro-policier industriel, ces opérations en mer nécessitent une clarification juridique. Des doutes persistent notamment sur les possibilités pour les personnes interceptées de demander l'asile politique [NDLR].

L'intérieur italien a parlé de 300 à 600 000 personnes en attente d'embarquer pour l'Europe. Il s'agit très souvent de victimes de trafiquants d'êtres humains qui vivent dans d'atroces conditions. Pour faire une comparaison, en 2011, année du plus grand afflux de migrants, ils furent 62 692 au total à arriver en Italie, et 2 352 à périr en mer. Cela veut dire que nous devons aujourd'hui faire face à une situation d'urgence, qui ne peut être affrontée par un seul pays.

L'Italie a déjà dit qu'elle fera de la politique migratoire une priorité de son semestre de présidence européenne qui commence le 1<sup>er</sup> juillet.

**Que faut-il faire alors, selon vous, en priorité pour faire avancer ces questions ?**

**AR :** Il y a un premier pas décisif à accomplir, qui briserait le chantage des trafiquants en les rendant inutiles : créer un système européen pour présenter sa demande d'asile dans le pays de transit, c'est-à-dire sans franchir la Méditerranée. Pour cela, il faudrait établir une « présence européenne » dans les lieux de rassemblement et d'embarquement des migrants pour examiner les demandes. Parallèlement, il faudrait évaluer les requêtes de ceux qui demandent de rejoindre leurs propres familles résidant déjà en Europe où elles travaillent et peuvent faciliter l'intégration des nouveaux venus. Un second pas est l'implication



Lampedusa, septembre 2013.

européenne, aux côtés des Italiens, par rapport aux situations d'urgence persistant en Méditerranée, pour faire de la politique d'immigration une véritable politique commune européenne. Et puis, il y a en perspective un troisième pas nécessaire : l'activation d'une politique internationale de coopération plus intense, tendant à résoudre les crises et à créer du travail dans les pays africains et sur le rivage sud de la Méditerranée. Il faut en somme une politique d'intervention qui ne se limite pas à affronter l'urgence du phénomène migratoire, mais qui ait pour but la reprise du développement du continent africain.

**À ce propos, votre portefeuille ministériel, dans le gouvernement Monti, couvrait à la fois la coopération**

**internationale et l'intégration. Ce choix a-t-il facilité votre action en matière de politique d'immigration ?**

**AR :** La possibilité de travailler conjointement sur la coopération internationale et les politiques d'intégration a assurément constitué un fait positif. Les politiques d'entrée en Europe et celles de coopération ne peuvent être disjointes si on veut intervenir de manière efficace. Par exemple, en 1991, sont arrivés sur les côtes italiennes des Pouilles 28 000 Albanais, suite à l'écroulement du régime dictatorial dans ce pays. À côté de l'accueil pour raisons humanitaires des réfugiés, l'Italie a immédiatement mis en place un projet de coopération en Albanie dénommé *Pellicano* qui dura plusieurs années. Aujourd'hui, les Albanais sont

en Italie la première nationalité de non-communautaires et ils sont bien intégrés dans le tissu social et le marché de l'emploi italien. En même temps, la situation en Albanie s'est fortement améliorée, grâce également à ce projet *Pellicano*, et l'émigration de ce pays a notablement diminué. Toute politique d'immigration doit aller de pair avec une politique de coopération avec les pays d'origine même de l'émigration. Intégrer l'engagement pour la coopération internationale et celui pour l'intégration se révèle d'une grande utilité et d'une bonne efficacité pour affronter les politiques de migration. **Propos recueillis et traduits par Dominique Chivot**

LE MOT

# Nostalgie

Philosophe et philologue, Barbara Cassin est directrice de recherches au CNRS. Spécialiste de philosophie grecque, elle a publié aux éditions Autrement *La nostalgie. Quand donc est-on chez soi ?*

**D'où vient le mot « nostalgie » ?**

Composé des deux mots grecs *algos* et *nostos*, nostalgie signifie « douleur du retour », sans que l'on sache si ce qui fait souffrir est le retour ou le fait qu'il n'y ait pas de retour. Dans *L'Odyssée*, Ulysse n'en finit pas de ne pas revenir. C'est le poème de la nostalgie par excellence. Pour autant, ce mot n'a pas été inventé par les Grecs. Il a été inventé au 17<sup>e</sup> siècle par un médecin suisse-allemand pour sauver les déserteurs de la garde suisse du roi. Ces déserteurs étaient menacés d'exécution, sauf s'ils étaient reconnus malades. Ainsi est née la *nostalgia*, le mal du pays, la maladie du désir de rentrer comme celle de la difficulté de rentrer. Aujourd'hui, le mot désigne un sentiment plus étendu : on peut être nostalgique de son pays, de son passé, de la paix, du grand amour... On peut même être nostalgique de quelque chose que l'on n'a jamais connu.

**La nostalgie se fige-t-elle dans nos racines ?**

À travers le lit conjugal qu'Ulysse a creusé pour Pénélope dans un arbre encore enraciné sur l'île d'Ithaque, *L'Odyssée* nous parle d'enracinement. La nostalgie fait penser l'ailleurs comme un déracinement. Elle implique le retour, institué comme droit par les Nations unies le 11 décembre 1948. En même temps, la nostalgie construit dans l'exil le droit à être accueilli – et les conditions de cet accueil. Être chez soi, au fond, c'est aussi être accueilli, y compris en un lieu inconnu, où l'on n'est pas né, où l'on ne possède aucune racine.

**Peut-on réduire la nostalgie au mal du pays ?**

En 1933, la philosophe juive Hannah Arendt quittait l'Allemagne nazie. Durant son exil, puis « naturalisée » américaine en 1951, elle ne regrettait rien, excepté l'allemand, qu'elle continuait à faire entendre avec son accent. Elle expliquait que sa langue maternelle était sa patrie. La nostalgie n'est pas affaire de sol, car une langue n'appartient ni à un pays ni à un peuple. Où que ce soit, on est chez soi quand on est accueilli avec sa ou ses langues natales. La nostalgie construit un monde commun pluriel et polyglotte. **Propos recueillis par Maya Blanc**

QUINTELETTE D'ASSOCIATIONS

# « Droits communs », à la croisée du juridique et du social

**Créée pour répondre aux sollicitations des acteurs sociaux de la région Rhône-Alpes, la plateforme inter-associative « Droits communs » est aujourd'hui unique en son genre. Des juristes répondent par le droit à des questions transversales, qui touchent aussi bien à l'accès au logement, à l'établissement d'un titre de séjour par le travail, qu'à toutes autres formes de lutte contre les discriminations.**

En ce matin moite de la fin avril, ils sont cinq juristes à plancher sur la constitution d'une fiche pratique concernant l'accès aux droits des ressortissants communautaires en France (lire encadré). Cinq à se réunir tous les quinze jours, pour répondre aux sollicitations plus ou moins urgentes des acteurs sociaux travaillant dans les hôpitaux, les conseils généraux, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ou les Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) de la région Rhône-Alpes. Cinq comme les doigts de la main. Plus prosaïquement, cinq comme

le nombre d'associations qui mettent ces salariés à la disposition de « Droits communs ». Juristes pour le compte de l'Alpil (insertion par le logement), de l'Arcad (lutte contre les discriminations), de l'URCLLAJ (logement des jeunes), de l'AVDL (droit au logement) et de La Cimade (droits des étrangers), Julie, Aurélie, Marie-Laure, Sylvain et Amélie sont les bras pensants de cette plateforme inter-associative imaginée en 2012 et inaugurée à Lyon en novembre 2013.

« Droits communs » est née du constat que « les travailleurs sociaux sont souvent seuls, en première ligne, face à tout un tas de questions auxquelles ils n'ont pas toujours été formés pour y répondre dans leur ensemble », pointe Claire Zoccali. Pour cette avocate inscrite au barreau de Lyon et ancienne salariée à La Cimade, « il y avait donc urgence à réunir les compétences techniques de chacune de ces associations pour permettre aux acteurs sociaux de bénéficier de leurs savoir-faire juridiques et ce, de manière rapide et transversale ».

### Des questions en droit le plus souvent interconnectées

Pour cela, encore fallait-il obtenir des fonds indépendants par

Claire Zoccali à l'assemblée générale de Droits communs à Lyon le 19 mai 2014.



© Recru2sens

rapport aux seuls subsides des cinq structures mères. « Quand notre antenne en Rhône-Alpes nous a fait remonter cette démarche, explique Marie Rothhahn, nous nous y sommes fortement intéressés. » À Paris comme à Lyon, le constat est le même : « Aujourd'hui, poursuit la chargée de l'accès aux droits à la Fondation Abbé-Pierre, de par la complexité du droit et la difficulté pour les travailleurs sociaux d'identifier rapidement des ressources actualisées et fiables, il était urgent d'aider à la mise en place d'un tel lieu dont la première des plus-values est de permettre l'établissement d'un pont entre les mondes juridique et social. » Pour sa première année

Assemblée générale de Droits communs à Lyon le 19 mai 2014.

de fonctionnement, « Droits communs » a ainsi obtenu 35 000 euros de la part de la Fondation Abbé-Pierre ainsi que des dotations cantonales et le versement de leur enveloppe parlementaire par deux députées Europe Écologie Les Verts.

Outils précieux pour les acteurs sociaux, la vingtaine d'expertises, établies chaque mois par les cinq juristes de « Droits communs » sous forme d'argumentaires juridiques, sont également un gain de temps pour les usagers, leur évitant ainsi, dans la « jungle » des procédures administratives, d'être trimballés de services en services alors même que leurs demandes sont le plus souvent interconnectées. « Pourtant, précise Julie Clauzier, juriste à l'Alpil, si nous offrons bien une relecture du droit, jamais nous n'imposons sa mise en œuvre par les travailleurs sociaux. Le travail fourni par "Droits communs" est une étape de lecture des situations en droit, leur permettant ensuite de faire un choix dans la réponse à apporter à telle ou telle demande. » L'objectif étant de permettre



Assemblée générale de Droits communs à Lyon le 19 mai 2014.

l'autonomie des travailleurs sociaux sur des questions bien spécifiques dont les réponses sont souvent récurrentes. ■ **Pierre-Yves Bulteau**

### EN SAVOIR PLUS

Retrouver l'ensemble des fiches techniques établies par les juristes de « Droits communs » : [droitscommuns.org](http://droitscommuns.org)

Pour tout renseignement, s'adresser à l'équipe : [droitscommuns@gmail.com](mailto:droitscommuns@gmail.com)



## QUAND LE DROIT BLOQUE L'ACCÈS AUX DROITS

Les réunions de travail de l'équipe de « Droits communs » sont de véritables montées en puissance des compétences. Au bénéfice des travailleurs sociaux et de leurs usagers, on l'a vu, mais également au profit des salariés des cinq structures mères et des professions qui gravitent autour de la question du droit et des publics fragiles. « Ce volet d'informations en direction des acteurs du social permet également la construction de véritables argumentaires juridiques utiles aux avocats qui travaillent sur ces questions », confirme l'avocate Claire Zoccali. Un préalable à d'éventuels contentieux qui peuvent aussi se retrouver devant la barre d'un tribunal. « Et là, rebondit Marie Rothhahn, de la Fondation Abbé-Pierre, les expériences de La Cimade en la matière pourront se révéler cruciales face à des secteurs comme le droit au logement où cette pratique est encore peu fréquente. » Alors que trop souvent le droit bloque l'accès aux droits, cette plateforme inter-associative les interconnecte et montre, fiches à l'appui, que les accès au logement, à l'emploi ou aux prestations sociales, à l'asile et à la nationalité sont imbriqués.

Comme en ce mercredi 30 avril où les cinq juristes de « Droits communs » réfléchissent à la question de l'accès au droit pour les ressortissants communautaires présents en France. « Pour cela, lance Amélie Demange, de La Cimade Rhône-Alpes, il faudrait déjà faire la distinction sur la barrière des trois mois de présence. » Comprendre, en-dessous de trois mois, ces ressortissants bénéficient comme tous citoyens européens de la liberté de circulation sans ouverture spécifique de droits, alors qu'au-dessus de cette période, ils s'inscrivent dans le droit au séjour et donc à l'ouverture de droits plus larges. Une distinction indispensable à l'adresse des travailleurs sociaux qui devront ensuite aider les bénéficiaires à enclencher des démarches vers l'emploi, le logement, la santé etc. Une nouvelle fiche à retrouver parmi les cinq grandes catégories déjà expertisées par « Droits communs » sur son site internet : l'hébergement d'urgence ; le refus de garants et les discriminations ; le logement et leurs principes généraux ; l'accès au logement social pour les personnes de nationalité étrangère et le recours Dalo. ■ **P.Y.B.**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

# Les risques pour la politique migratoire

**Amplifié par une abstention considérable, le résultat des élections européennes du 25 mai traduit une montée inquiétante de la xénophobie et du repli sur soi dans un grand nombre de pays.**

L'installation au Parlement de députés issus de l'extrême droite ou de la droite nationaliste et populiste – dont 24 pour le Front national en France – risque-t-elle d'aboutir à un durcissement des politiques migratoires concernant le droit d'asile, le statut de réfugié et les conditions de séjour des personnes étrangères ?

**« Au vu du résultat des élections, on peut supposer que les États membres seront probablement frileux pour défendre des orientations plus progressistes »**

Au lendemain de l'élection, La Cimade s'est alarmée du renouveau d'un nationalisme qui porte atteinte « aux valeurs de solidarité, de tolérance et de respect des droits sur lesquelles l'Union Européenne s'est en partie construite. » Cette percée s'est manifestée essentiellement en France et au Royaume-Uni, mais aussi en Belgique, au Danemark, en Autriche et en Hongrie. Le phénomène a, en revanche, moins affecté des pays du Sud, la Grèce, l'Italie et l'Espagne pourtant directement concernés par l'afflux de ré-

fugiés sur les côtes méditerranéennes. Au sein du Parlement, l'arrivée massive de près d'une centaine de députés europhobes, sur un total de 710, ne devrait pourtant pas « entraîner un bouleversement radical des politiques de l'Union. L'impact politique en revanche pourrait se manifester sur les scènes nationales et peser sur les décisions des États membres », analyse Gipsy Beley, chargée des questions européennes à La Cimade. Bien que significative, leur présence reste minoritaire et ne devrait pas remettre en cause les équilibres entre les deux principales formations de la droite « classique » (PPE) et de la gauche socialiste-démocrate (S&D). Ils devraient en revanche disposer « d'une tribune », de moyens financiers, voire user de leur capacité de blocages des textes et des orientations, ce d'autant plus s'ils parviennent à se constituer en groupes politiques. Ils pourraient aussi investir la commission parlementaire liberté, justice et affaires intérieures chargée des politiques migratoires.

Le Parlement bénéficie de pouvoirs renforcés dans l'adoption des textes proposés par la Commission européenne. Mais la définition des politiques migratoires reste très influencée par le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement des 28 pays. Le sommet européen des 26 et 27 juin devait constituer un test de l'impact des élections sur les orientations du Conseil. Au cours de cette rencontre, un nouveau program-

me d'actions en matière d'asile, de migrations, mais aussi de sécurité intérieure devait être adopté. « Au vu du résultat des élections, on peut supposer que les États membres seront probablement frileux pour défendre des orientations plus progressistes », redoute Gipsy Beley. La définition d'une nouvelle politique migratoire devrait avoir des conséquences dans trois domaines particulièrement sensibles. Lors de la campagne, le maintien des règles de l'espace Schengen a été remis en cause, y compris par des représentants de la droite « traditionnelle », notamment en France à l'UMP. En second lieu, la persistance des naufrages en Méditerranée ne peut laisser indifférent. Alors que l'Italie, en première ligne sur les côtes de la Sicile, en appelle à la solidarité européenne, le Conseil européen a, jusqu'à présent, privilégié le renforcement de l'agence Frontex, des moyens de protection et de contrôle des frontières. Jusqu'où peut mener ce dispositif, notamment à l'égard des réfugiés de pays en guerre ou en instabilité chronique, comme la Syrie, la Lybie, l'Égypte, le Soudan ? Enfin, l'Union européenne fera sûrement part des moyens qu'elle entend consacrer à la politique de coopération et de développement avec les pays d'origine des migrants pour tenter d'éviter les exodes massifs de population. — **Michel Delberghe**

ATELIER D'ÉCRITURE

# L'exil a le goût, l'odeur, la couleur de...

**Un samedi matin d'avril, dans le local parisien de La Cimade, boulevard des Batignolles, des femmes parlent, lisent, s'écoutent, écrivent, pleurent, papotent, se fâchent, réfléchissent, commentent.**



groupe vient de voir à la Maison des Métallos (*Fille de* de Leïla Anis), à la lecture d'un texte écrit spontanément hors atelier par l'une des femmes « pour ne pas sombrer » dit-elle, puis à la découverte d'un extrait de *Wou le souvenir d'enfance* de Georges Perec, apporté ce jour-là par Virginie. C'est un tremplin pour aborder le sujet du jour, les souvenirs ou les données qu'elles ont sur leurs propres parents : qui ils étaient, comment ils se sont rencontrés, leur histoire, leur personnalité, leur portrait physique ou moral. Un long temps silencieux est alors laissé au groupe pour que chacune rédige selon les communes consignes, consultables si besoin sur les post-it installés sur les tables. Comme c'est la quatrième fois que l'atelier a lieu, les participantes ...

Depuis le début de l'année, les participantes d'un atelier d'écriture ouvert aux femmes migrantes se réunissent autour de l'écrivaine Virginie Poitrasson. Cette action a pu être organisée grâce au dispositif des résidences d'écrivains mis en place par la région Île-de-France, qui subventionne les projets d'écriture fondés sur la collaboration entre des auteurs et des structures sociales ou éducatives engagées auprès d'un public donné. C'est

ainsi que Virginie Poitrasson, désireuse d'explorer, selon ses propres termes, « le rapport de l'humain aux frontières, aux limites, politiques comme psychologiques » pour un prochain ouvrage qui s'intitulera *C'est un endroit / Ce n'est pas un endroit*, a sollicité La Cimade comme partenaire pour cet atelier d'écriture. Les séances mensuelles auront lieu jusqu'en novembre, avec en point d'orgue une présentation-représentation du travail accompli, sous forme de lecture(s) publique(s), dans le cadre du festival Migrant'scène. D'ici là, les séances successives sont l'occasion d'échanges très riches, empreints tout à la fois d'une grande liberté et du suivi scrupuleux des « règles » qu'énonce l'animatrice. On passe des commentaires – oraux – fort animés sur un spectacle que le

**« Un jour de la semaine dernière quand je suis rentrée du jogging, j'ai envoyé un texto à mon amie : "Aujourd'hui l'odeur, ça m'a rappelé mon enfance, c'est difficile à expliquer quelle odeur exactement, peut-être ce sont les plantes, l'eau du canal, la vapeur de la chaleur parce qu'il faisait humide et chaud, tout s'est mélangé et ça a composé un morceau de souvenir d'un été de mon enfance en Chine avec mon père. On était sorti en forêt pour chasser les oiseaux, ma mère nous attendait à la maison et préparait le dîner. Peut-être cela n'a rien à voir avec l'odeur à ce moment, peut-être c'est juste que mes parents me manquent. » Xiaoya**





© Célia Bannin

« L'exil a l'odeur de la terre qui se dégage quand il pleut après un soleil de plomb, une odeur de mangue pendant la saison car chez moi dans la cour de mes parents il y a beaucoup de manguiers et comme les mangues mûrissent en même temps, parfois elles tombent en grande quantité par terre et ça dégage une odeur que je ne retrouve nulle part, une odeur de sauce simple et goûteuse qui se dégage des marmites un peu partout parce qu'en général on cuisine en plein air comme il fait beau tout le temps, comme ce n'est pas toujours clôturé, en général l'odeur de toutes les cuisines se mélangent, et puis on ne retrouve jamais une fois que l'on a quitté le village le goût de la cuisine de nos mamans, pourtant parfois elles n'ont pas beaucoup d'ingrédients mais quand elles cuisinent ça a un bon goût qu'on ne retrouve pas, peut-être est-ce l'eau ou les herbes qu'elles ont cueillies dans le jardin, une odeur d'humidité pendant la saison des pluies et une odeur de chaleur intense pendant la saison sèche, une odeur de bien-être avec la convivialité qu'on ne retrouve qu'en Afrique. » **Hadja**

... sont habituées à cette alternance entre les discussions libres, la découverte de textes littéraires et la rédaction centrée sur un sujet. Leurs écrits précédents avaient pour thèmes « Je me souviens de mon arrivée en France », « Mes premiers souvenirs d'enfance / Quand j'étais petite » et « L'exil a le goût, l'odeur, la couleur de... ». Ce sont des thèmes que Virginie choisit comme déclencheurs d'écriture, parce qu'ils combinent la dimension personnelle et la possibilité d'une prise de recul, d'une mise en perspective : là réside à ses yeux l'apport irremplaçable de la création, ici en l'occurrence de l'écriture. Au fur et à mesure des séances, l'idée est d'explorer des thèmes qui, bien que toujours inscrits dans un vécu singulier, permettront de s'en distancer progressivement. La dernière partie de la séance est consacrée à la lecture à haute voix, par chacune des femmes, du texte qu'elle vient d'écrire. C'est un moment plein d'émotion, car pour quelques-unes d'entre elles, l'évocation



© Célia Bannin

« L'exil a le goût d'un plat que je n'ai jamais mangé dans ma vie. Tout à coup me voici devant cette nourriture que je ne peux pas manger mais comme il n'y a pas d'autre chose que ce plat je suis obligée de le goûter, mais j'ai peur de le manger et qu'il me donne des allergies, donc l'exil pour moi c'est quelque chose que je n'attendais pas du tout. » **Lætitia**

de leurs parents – et de la séparation – est douloureuse. Pour d'autres, c'est l'occasion d'un sévère rejet de traditions insupportables, en particulier pour les femmes, dont elles ont choisi de se libérer. Mais elles disent aussi ce qu'il en coûte.

Après le temps d'écriture individuelle, temps du retour sur soi, ce moment collectif d'écoute est précieux, intense, magnifique. On y prend la mesure de ce qu'un tel atelier apporte comme possibilité de communication véritable. **■ Françoise Ballanger**

+ EN SAVOIR PLUS  
Les extraits des ateliers à lire sur le site [www.remue.net](http://www.remue.net)

VICTIMES DE VIOLENCES

# L'ÉGALITÉ POUR TOUS N'ADMET PAS DE DEMI-MESURES

LE 28 JANVIER 2014, L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTAIT EN PREMIÈRE LECTURE LE PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. IL A ÉTÉ DÉBATTU AU SÉNAT LE 17 AVRIL ET LA NAVETTE PARLEMENTAIRE SE POURSUIT À L'ASSEMBLÉE FIN JUIN. CERTAINS ARTICLES CONCERNENT LES PERSONNES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES.

De plus en plus d'acteurs associatifs et institutionnels sont attentifs à la situation des personnes étrangères victimes de violences. Des formations sont mise en place, des actions de sensibilisation et des dispositions législatives plus protectrices sont proposées. Mais, dans la pratique, les obstacles sont toujours présents pour garantir à toutes et à tous un accès aux droits effectif et stable.

À l'heure de boucler ce *Causes communes*, la teneur des débats n'est pas connue. Mais le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes doit être discuté en commission des lois le 18 juin et débattu en séance publique à l'Assemblée nationale le 26 juin. Pour Violaine Husson, chargée des questions femmes et violences à La Cimade « cette occasion ne doit pas être manquée pour garantir aux personnes étrangères victimes de violences une réelle protection, un statut administratif stable et plus indépendant, un temps pour se reconstruire à l'abri de l'arbitraire des préfetures et des inégalités qui jalonnent le territoire national. Le projet se cantonne aux couples mariés alors que la société a changé, il devrait s'ouvrir aux couples pacés ou vivant en concubinage. »

## Rupture de vie commune

La bataille législative pour l'égalité porte notamment sur des précisions sémantiques pour éviter toute erreur d'interprétation dans les textes. Avant la loi du 20 novembre 2007, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) exigeait que la rupture de la vie commune

soit survenue à l'initiative de la personne victime de violences pour que cette dernière puisse se prévaloir d'une carte de séjour. Puis l'article L.313-12 alinéa 2 du Ceseda a été modifié sans aucune mention portant sur le conjoint à l'origine de la rupture de la vie commune. La jurisprudence du tribunal administratif et de la cour d'appel administrative de Versailles est venue semer le trouble. Les magistrats versaillais estiment,

Le rapporteur Virginie Klès et le gouvernement, par la voix de la ministre Najat Vallaud-Belkacem, ont estimé qu'il ne s'agissait pas du bon « véhicule législatif ». Le Ceseda devant s'en charger, mais le projet de loi immigration ne comporte à l'heure actuelle aucune ligne sur la protection des personnes victimes de violences... « La proposition votée par le Sénat ne précise toujours pas noir sur blanc que la personne victime de violences, qu'elle soit ou non à l'initiative de la rupture de la vie commune, puisse effectivement bénéficier d'un droit au séjour. Tant que cette mention ne sera pas dans la loi, des juges vont s'engouffrer dans la brèche. » D'après Violaine Husson, la solution est pourtant simple : « quelques mots de plus dans une loi pour garantir une réelle protection et un accès aux droits pour tous. »

Pour parler d'égalité réelle, la situation des couples non mariés et celles des victimes de violences familiales doivent aussi être prises en compte. Enfin, la libre appréciation du préfet peut cesser par l'application du « plein droit ». Encore une question de vocabulaire : modifier dans la loi le verbe *pouvoir*, par le verbe *devoir* et mettre fin à l'arbitraire. Les députés auront-ils le courage de se saisir de la navette parlementaire pour intégrer ces modifications dans la loi? **■ Rafael Flichman**

dans des décisions constantes depuis 2010, que si la victime n'est pas à l'origine de la rupture de la vie commune, elle n'a pas le droit à un titre de séjour. « Cette interprétation erronée de la loi s'est propagée jusqu'au tribunal administratif de Nîmes » nous précise Violaine Husson, « il est très fréquent que les hommes violents prennent l'initiative du divorce, et dans ce cas, la femme, pourtant victime, peut se retrouver sans-papier ».

## Véhicule législatif

Un unique amendement proposé par La Cimade aux sénatrices et aux sénateurs a été retenu, les autres ont tous été rejetés.



© Sophie Brachet/ter

Une femme somalienne  
au camp de Choucha, juin 2013.

# Les oubliés du chaos libyen

« Le monde nous a tourné le dos » : ce cri désespéré d'une réfugiée soudanaise traduit bien le sentiment de beaucoup de ceux qui ont dû fuir la Libye. La toile d'un « piège mortel » s'est tissée autour de ce pays pour ces « indésirables », parqués dans des camps de fortune, comme à Saloum à la frontière égyptienne et à Choucha du côté tunisien, ou bien soumis aux trafics criminels vers les pays du Sud. Le témoignage d'Honoré, reclus en Tunisie, sans travail, sans logement, sans papiers en règle, « sans liberté », est édifiant. Trois ans après la chute de Khadafi, les données restent parcellaires pour prendre toute la mesure

de la situation. Mais les éclairages apportés dans ce dossier par le chercheur Julien Brachet, le militant Nicanor Haon ou encore nos collègues Clémence Racimora et Marie-Dominique Aguilon soulignent les facteurs aggravants : des pays voisins déstabilisés ; des organisations internationales comme l'OIM aux politiques ambiguës ; une Europe trop souvent inerte et agrippée à sa politique sécuritaire. Et si le principe de la réinstallation est aujourd'hui malmené, peut-on encore s'étonner que la protection ne soit pas considérée comme un devoir ?





L'APRÈS KHADAFI

# Piège mortel aux frontières de la Libye

Bloqués aux frontières tunisienne et égyptienne, les migrants sont devenus des « indésirables ». Ce sont deux camps de réfugiés de chaque côté du territoire libyen : Saloum à la frontière égyptienne et Choucha à l'entrée de la Tunisie. Deux plaies béantes, surgies dans le désert depuis l'insurrection en Libye.



© Geneviève Jacques

Un migrant en attente de son renvoi vers le Tchad, camp-prison de Bou Rachada, sud de Tripoli, Libye, décembre 2012.

À Saloum, le campement est installé sur un plateau venteux, à proximité de la mer. Là où se trouve l'unique point de passage officiel entre les deux pays. Les conditions sont difficiles : très chaud l'été, glacial en hiver. Les installations y sont minimales, car les autorités du Caire ont longtemps refusé toute tente ou abri. Seul, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) intervient au milieu de militaires, policiers et douaniers égyptiens. L'Égypte a ouvert la douane mais empêché de dépasser la zone frontalière. Ceux qui n'ont pas de visa restent bloqués sans le droit de sortir. Le schéma est le même à Choucha (voir page 20).

## Traques contre les Africains noirs

Tchadiens, Érythréens, Somaliens, Éthiopiens, Soudanais : trois ans après, combien sont-ils encore à continuer d'être ainsi parqués dans des conditions sanitaires exécrables, mais aussi de sécurité insuffisante ? Car des tensions ont surgi avec les populations riveraines, malgré l'effort d'accueil reconnu. Cette insécurité règne d'autant plus qu'elle aboutit à de véritables traques contre les Africains noirs, qui se sont même parfois terminées par des lynchages. Ces migrants sont accusés d'avoir été des mercenaires à la solde de Khadafi.

À partir du début de l'insurrection, en février 2011, puis de l'intervention de l'OTAN, en mars, ce sont quelque 800 000 migrants non libyens mais aussi 150 000 à 600 000 Libyens qui ont fui l'anarchie envahissant peu à peu ce territoire.

Dès lors, comment en sortir ? Au nord, la mer et ses drames. Au sud, des accès très difficiles et des frontières compliquées avec le Tchad, le Niger ou l'Algérie. Les transports transsahariens continuent d'être très onéreux et risqués, et les agents des États taxent illégalement les migrants qui traversent le désert. Comme le définit Julien Brachet, chercheur à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), « ces

circulations migratoires redeviennent un business presque comme un autre ».

Restaient les deux voisins tunisien et égyptien, points de passage privilégiés. Les estimations sont difficiles à établir : 400 000 ou plus côté tunisien ? Entre 500 000 et un million côté égyptien ? Les organisations internationales et les ONG sont alors intervenues. En théorie, ceux qui pouvaient rentrer chez eux étaient pris en charge par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ceux qui ne le pouvaient pas par le HCR.

Le HCR a lancé un appel aux pays de la coalition intervenue en Libye pour accueillir au moins 3 500 réfugiés et leur permettre de se réinstaller. L'OIM a participé à l'évacuation d'environ 250 000 étrangers en 2011.

**L'Europe a souvent fait preuve de passivité et marqué son obsession d'une pseudo-invasion.**

Mais les délais sont différents selon les cas de figure : quelques semaines pour les migrants, plusieurs mois pour les réfugiés. En attendant, les réfugiés recherchent des petits boulots, comme à Saloum où ils déchargent les camions en transit. « Ainsi l'aide humanitaire aux réfugiés, unanimement louée, aura donc

permis la poursuite de la mise en œuvre de politiques migratoires en temps de guerre », résume Julien Brachet.

Les ressortissants d'Afrique subsaharienne, ceux que l'on appelle les TCNs (Third Country nationals), qui ont traversé la frontière libyenne pour trouver refuge dans un pays qui n'est pas le leur, n'ont pas toujours été réacheminés dans un second temps vers leurs pays d'origine. Là encore, les démarches sont longues et compliquées. Nombreux sont ceux qui

Campements informels face au camp de Choucha, avril 2011.



© Anne-Sophie Wender

## La réinstallation, un devoir d'État

Ils sont aujourd'hui des milliers de réfugiés à ne pas pouvoir rentrer dans leur pays d'origine en raison des guerres, des risques de persécutions ou des violations de leurs droits. Mais beaucoup d'entre eux ne peuvent pas non plus rester dans le pays qui les accueille, car celui-ci est parfois incapable de leur apporter une protection.

Ces personnes devraient donc pouvoir faire l'objet d'une réinstallation dans un pays tiers en capacité de les protéger et de leur offrir un accès aux droits (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels). Les États doivent également faire en sorte que les programmes de

réinstallation soient plus adaptés aux situations d'urgence.

Le HCR coordonne la mise en place des programmes annuels de réinstallation. Ceux-ci permettent d'offrir environ 80 000 places par an, mais le HCR estime qu'environ 780 000 personnes dans le monde devraient pouvoir bénéficier de cette procédure. Pour les procédures de réinstallation, les États-Unis et la Suède imposent un filtrage sous forme d'enquête et d'entretiens. Les autres pays s'en remettent aux procédures du HCR. Il faudrait donc que des États s'engagent plus dans ces programmes de réinstallation avec le HCR ou, lorsque c'est déjà le cas,

qu'ils offrent davantage de places pour multiplier par deux le nombre d'offres de réinstallations. Quelques statistiques parmi les plus récentes : en 2010, 22 États ont répondu aux demandes du HCR et offert 98 800 places. Parmi eux, cinq pays (États-Unis avec 54 000 réfugiés, Canada, Australie, Suède et Norvège) concentrent à eux seuls 96 % des offres. Douze pays de l'Union européenne (UE) se sont engagés à offrir 4 659 places (695 au Royaume-Uni, 457 en Allemagne et 217 en France). Signe que les États membres de l'UE ne manifestent pas toujours de fortes solidarités avec les pays d'accueil des réfugiés. ■ D. C.





© Geneviève Jacques

... sont restés sur place ou ont terminé leur migration avec leurs propres moyens. Des déboutés du droit d'asile ont glissé dans l'illégalité vers Le Caire ou sont même retournés en Libye.

Selon Marie-Dominique Aguillon, qui a participé pour La Cimade à une mission en partenariat avec l'IRD en 2013, le taux de réinstallation au Caire est très faible (1 %) avec des délais jusqu'à dix ans<sup>1</sup>. « *Aucun réfugié de Saloum n'a été réinstallé en France ou au Royaume-Uni* ». Quant aux prisons égyptiennes, elles sont pleines de demandeurs d'asile mélangés à des droits communs avec, pour certaines nationalités, interdiction de visites.

### Politique migratoire plus dure

La situation des migrants et des réfugiés dans ces camps de Tunisie et d'Égypte n'est pas sans lien naturellement avec ce qui se passe ailleurs dans ces régions. Les « printemps arabes » ont déstabilisé certains pays, comme l'Égypte où les militaires mènent une politique migratoire plus dure, notamment à l'égard des réfugiés syriens. Dans le Sinaï, des réfugiés de la corne de l'Afrique connaissent un véritable enfer, livrés aux mains de gangs criminels. Quant à

Poste de frontière de Saloum en Égypte, mai 2011.

<sup>1</sup> Marie-Dominique Aguillon, David Lagarde, *Saloum, du poste frontière au camp de réfugiés. Les exilés de Libye deux ans après...*, LPED (IRD) - La Cimade, 2013, p.12.

<sup>2</sup> *Méditerranée : espace de mobilités et de turbulences*, organisé par La Cimade et l'Iremmo à la Villa Méditerranée.

la guerre civile en Syrie, elle joue le plus fort rôle déstabilisateur avec son énorme flux de réfugiés : 2,5 millions, dont la moitié dans la région proche-orientale. Dans son intervention à la journée de décryptage de Marseille, en avril dernier<sup>2</sup>, Geneviève Jacques, présidente de La Cimade, soulignait cette aggravation : « *On assiste à une modification des flux migratoires : des pays d'émigration deviennent pays d'immigration* ».

Cette dégradation de la situation des migrants dans les pays du sud de la Méditerranée est générale. Qui en porte la responsabilité ? Un certain nombre de pouvoirs locaux, prisonniers de leurs insuffisances ou de leurs incompétences. Mais aussi les organisations internationales qui n'apportent pas toujours les réponses adéquates. Et l'Europe ? Elle aussi a souvent fait preuve de passivité et marqué son obsession d'éviter de pseudo-invasions de migrants par la Méditerranée. « *Que ce soit à Saloum ou à Choucha, les exilés de Libye sont devenus des "indésirables", pris en étau entre humanitaires et forces militaires, suscitant des problèmes d'ordre public* », lisait-on déjà dans le rapport de la mission LPED - La Cimade en Égypte en 2013. — **Dominique Chivot**

## À quoi sert l'OIM ?

La réponse d'Antoine Pécoud, professeur de sociologie à l'université de Paris XIII, dont les recherches portent sur les questions de migration et de mobilité.

« L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est depuis deux ou trois décennies impliquée dans des interventions militaires menées par les pays occidentaux, avec pour objectif la prise en charge des migrants concernés par ces conflits. Une étape importante fut franchie lors de la première Guerre du Golfe en 1990-1991. L'OIM fut alors chargée de rapatrier dans leur pays d'origine les nombreux migrants résidents au Koweït, qui étaient directement menacés par l'invasion iraquienne. Si l'intervention de l'OIM se justifiait par le fait que ces personnes étaient des migrants (et non des citoyens koweïtiens), son rôle dans ce conflit n'en témoignait pas moins de sa forte proximité avec le gouvernement américain (lequel conduisait l'intervention militaire), ainsi que de sa capacité à empiéter sur le mandat historique du HCR, qui a longtemps été la seule agence internationale en charge des personnes déplacées par les conflits.

La terminologie est ici importante, puisque le fait de parler de « personnes déplacées » (et non de réfugiés) légitime l'intervention d'agences autres que le HCR. La situation en Libye en 2011 se présentait d'une façon assez similaire, puisque l'OTAN intervenait dans un pays où la présence de migrants était importante ; ce fut à nouveau l'OIM qui fut chargée de les prendre en charge et, dans la plupart des cas, de les reconduire dans leur pays d'origine. L'implication de l'OIM s'inscrivait par ailleurs dans une présence plus ancienne de cette organisation en Libye. Dès 2005, un accord entre ce pays et l'OIM donnait à cette dernière un rôle prépondérant dans la lutte contre l'immigration irrégulière vers et depuis la Libye, et notamment dans la « prévention » de l'arrivée de migrants dans des endroits comme Lampedusa. De nombreux abus et violations des droits de l'homme furent alors constatés. Si l'objectif proclamé de l'OIM est toujours de protéger les migrants, la manière dont cette organisation opère dénote cependant une approche sécuritaire, axée sur la coopération avec les pays occidentaux (qui financent l'OIM) ainsi que sur un alignement sur leurs priorités en termes de contrôle des frontières. » —



POINT DE VUE

## La situation actuelle au Niger des migrants revenus de Libye

La guerre en Libye en 2011 a provoqué le départ précipité de ce pays de plusieurs centaines de milliers de ressortissants étrangers. Le Niger, pays de départ et de transit vers la Libye, partageant avec lui une frontière de 354 km, a enregistré l'arrivée sur son territoire de près de 114 100 personnes dont 6 278 étrangers selon les statistiques officielles de février 2011 à juillet 2012. Parmi eux se trouvaient des travailleurs migrants installés en Libye depuis plusieurs années, des anciens membres de la légion islamique du colonel Kadhafi ainsi que des mercenaires recrutés par le régime pour combattre la rébellion.

Ces retours massifs sont intervenus dans un contexte politique marqué, au Niger, par une transition militaire suite au coup d'état militaire du 18 février 2010 et alors que le pays faisait face, pour la deuxième année consécutive, à une crise alimentaire avec un déficit céréalier estimé à 692 500 tonnes. Pour nombre d'observateurs, ces retours précipités qui constituent un manque à gagner important pour de nombreux ménages attendant des transferts d'argent plutôt que des bouches à nourrir, risquaient d'aggraver la crise alimentaire et d'accroître le nombre de sans emplois et l'insécurité.

Pour gérer ce problème national, le Niger a mis en place, le 24 mars 2011, un dispositif national comprenant des comités régionaux, départementaux et des cellules communales. Outre ce dispositif, de nombreux partenaires humanitaires, bi et multilatéraux comme l'OIM, le CICR, OCHA, le PAM, l'Unicef, l'USAID se sont mobilisés dans la gestion des retours des migrants.

Cette gestion a porté sur le volet urgence et le volet réinsertion. Le volet urgence a consisté essentiellement à l'évacuation, au transport, à l'hébergement et à la fourniture d'une assistance alimentaire et médicale aux « retournés ». Le volet réinsertion socio-économique a porté entre autres sur le financement de projets individuels et collectifs de certains migrants et les actions de sensibilisation dans le domaine de la sécurité.

Ainsi, l'État a mis à la disposition du dispositif un milliard de francs CFA (environ 1,5 millions d'euros) pour financer des actions dans les communes dites sensibles en raison de leur vulnérabilité, des effectifs des migrants accueillis et de la situation sécuritaire. Ces interventions n'ont concerné cependant qu'une partie des migrants en raison du caractère massif des retours et de l'insuffisance des moyens financiers mobilisés. Malgré cela, les retours n'ont pas eu les conséquences redoutées. Aussi, de nombreux migrants revenus de Libye, sont repartis dans ce pays. Ces départs constituent un soulagement pour les autorités nigériennes.

Depuis 2011, les circulations migratoires entre le Niger et la Libye sont alimentées par les flux et reflux de migrants au gré des expulsions et des refoulements aux frontières de la Libye. Elles se poursuivent malgré les mesures de fermeture des maisons d'accueil des migrants à Agadez tenues en majorité par des responsables d'agences de courtage en voyage (nigériens, ghanéens, nigériens, sénégalais ou burkinabés). Mais aussi malgré l'interdiction de transporter les migrants en Algérie et en Libye prise par le gouvernement nigérien suite à la mort en octobre 2013 de 92 migrants. —

HAROUNA MOUNKAILA | GÉOGRAPHE À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY.





UN CAMP À LA FRONTIÈRE LIBYENNE

# Choucha : des Nations unies à la jungle

Il ne reste plus grand chose des files infinies de tentes qui s'étiraient au milieu du désert tunisien, abris de fortune des exilés partis en catastrophe fuyant le conflit libyen. Aujourd'hui des dizaines de familles survivent abandonnées par les autorités tunisiennes et la communauté internationale.

À Choucha, le vent et le sable ont depuis longtemps mis à mal les bâches des tentes. L'eau et l'électricité ont disparu après des coupures successives en juin 2013. Depuis le 1er juillet 2013, le camp est fermé, selon les déclarations du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Les migrants qui se sont vus refuser le statut de réfugiés ne se sont pas volatilisés pour autant. Les ONG qui se chargeaient de la nourriture, de l'éducation et des autres aspects de la vie au camp sont parties. L'armée tunisienne, elle, est toujours présente.

## Une prison à ciel ouvert qui les fait peu à peu sombrer dans la folie.

Il s'agit d'une zone frontalière, à sept kilomètres à peine de la Libye. Malgré le dispositif militaire qui restreint l'accès au camp, il a été attaqué plusieurs fois en 2012 et en 2013, causant plusieurs morts et blessés, sans qu'aucune suite judiciaire n'ait eu lieu jusqu'à présent. Des lieux de culte ont été incendiés et les tensions ont aussi dégradé les rapports entre les réfugiés eux-mêmes, qui se sont divisés.

### La mise à l'écart dans le camp

Les personnes encore présentes dans les camps sont délaissées par les responsables tunisiens et internationaux. La majorité des pays engagés dans le conflit libyen n'ont accueilli aucun réfugié de ce camp. La Tunisie a reconnu en 2014 le droit d'asile dans sa nouvelle Constitution. Mais depuis l'arrivée des réfugiés en 2011, c'est le HCR qui octroie le statut de réfugié, matérialisé par un document qui empêche les autorités d'expulser les réfugiés reconnus, mais qui permet aussi et surtout de les confiner aux espaces gérés par les Nations unies : le camp de Choucha, et, depuis sa fermeture, des foyers dans la ville de Medenine à quelques dizaines de kilomètres du camp. Parqués dans le sud du pays, où l'emploi manque,

nombre de réfugiés reconnus ou de déboutés sont partis vers Lampedusa, sont retournés en Libye pour chercher mieux ou restent sur place, dans cette prison à ciel ouvert qui les fait peu à peu sombrer dans la folie. « On devient fou ici, de plus en plus fou » explique Marc, réfugié débouté, installé dans le camp depuis son ouverture en 2011.

À l'ouverture du camp le 24 février 2011, à peine l'ancien dictateur tunisien parti et alors que la crise libyenne bat son plein, plusieurs centaines de milliers de réfugiés y transitent durant la guerre civile libyenne de 2011 ainsi que par les camps de Remada, d'El Hayet et de Tataouine. Alors que les réfugiés libyens sont accueillis dans des familles tunisiennes ou s'établissent temporairement dans la capitale du pays, Tunis, les réfugiés subsahariens, notamment de Somalie, d'Érythrée et du Soudan, restent dans les camps. En mars 2012, le camp de Choucha accueille entre 3 000 et 4 000 réfugiés de différentes nationalités, principalement subsahariennes mais aussi asiatiques, ainsi que des Palestiniens.

Dans l'année qui suit, le camp se vide : des réfugiés sont

Le reste des latrines du camp de Choucha, juin 2013.

Camp de Choucha, avril 2011.



© Sophie Bachelier



© Anne-Sophie Wender

COOPÉRATION DE FAÇADE

# Libye, une zone tampon de rétention pour l'Union européenne

Trois questions à Clémence Racimora, responsable de la commission Solidarités internationales de La Cimade.

L'Union européenne (UE), mais aussi l'Italie ont signé des accords de coopération avec la Libye. Pour quels objectifs et avec quels moyens ?

**Clémence Racimora :** La chute de Khadafi n'a pas remis en question la coopération avec la Libye. En septembre 2013 le programme *Sea Horse*, prolongement d'un précédent accord, est entré en vigueur ; il doit permettre la mise en place d'un réseau de gardes frontières entre les pays méditerranéens de l'UE (France, Espagne, Italie, Malte, Portugal, Grèce et Chypre) et la Libye. Officiellement, pour aider « à la reconstruction du pays », en particulier dans le renforcement de « la gestion et de la sécurisation des frontières ». La mission civile d'assistance EUBAM décidée par le Conseil européen de mai 2013 dispose ainsi d'un budget de 30 millions d'euros et doit compter un peu plus de 110 agents internationaux pour former et encadrer les fonctionnaires libyens. L'Italie, de son côté, a fourni un système de surveillance avec des drones pour contrôler la frontière du sud avec le Niger. En Méditerranée, les moyens de la marine et des garde-côtes ont aussi été modernisés et amplifiés. Sous couvert de lutte contre les trafics d'armes et de drogue, il s'agit, en réalité, de « sceller les frontières » et de créer, en Libye, une « zone tampon » de rétention.



Zarzis, Tunisie, avril 2012.

## Quel est l'impact de ces mesures sur les migrants et les réfugiés ?

**CR :** Cette politique du tout sécuritaire n'a pas, loin s'en faut, stoppé les naufrages en mer. Les mesures de refoulement aboutissent en Libye à la création de camps d'enfermement, zones de non-droit sans recours où la situation des migrants victimes de mauvais traitements est catastrophique, proche de l'esclavage.

## L'afflux incessant de réfugiés victimes de naufrages peut-il conduire l'UE à modifier sa vision et sa politique ?

**CR :** Il faudrait un changement de paradigme total. L'Union ne prend plus en compte l'obligation de respect des droits fondamentaux, mais s'ingénie à rechercher qui sera le meilleur gendarme. Le droit d'asile est bafoué alors que les besoins de protection s'aggravent. Le repli sécuritaire sape en réalité les fondements de la construction européenne. **Propos recueillis par Michel Delberghe**

principalement réinstallés en Norvège, aux États-Unis et en Australie, certains arrivent à se faire une place en Tunisie, d'autres gagnent les rives européennes en bateau de fortune via les côtes de la Libye ou du sud tunisien. Un nombre inconnu d'entre eux meurt en mer ou disparaît dans les camps et les prisons libyennes où les traitements inhumains et dégradants sont monnaie courante.

### Du statut de réfugié sans valeur à la survie

En même temps le camp se remplit de nombreux boat-people qui, interceptés ou secourus au large des côtes tunisiennes, se perdent sur les routes maritimes de l'Europe. Ces réfugiés sont emmenés au camp alors que les procédures de réinstallation dans des pays sûrs sont closes depuis octobre 2012 et que les Nations unies ne peuvent qu'offrir un statut de réfugié sans valeur. Nombre d'entre eux choisissent de retourner en Libye afin d'embarquer à nouveau pour la Sicile.

Dès le mois de juillet 2013, suite à la fermeture officielle du camp, les autorités tunisiennes annoncent que tous les réfugiés, reconnus ou non par les Nations Unies, recevront des cartes de séjour temporaires. Neuf mois après il n'en est rien. Pire, les autorités locales se sont réunies au mois de mars 2014 en vue de prendre des dispositions pour évacuer le camp, sans offrir de solutions concrètes quant au statut ou à l'hébergement de ses habitants.

En attendant les déboutés cherchent à survivre : « Nous sommes encore près de 200 personnes dans le camp. Quand la frontière avec la Libye ferme et que les camions ne passent plus il n'y a pas de déchargement à faire et nous n'avons plus de moyen de survie. Aujourd'hui c'est difficile. » Marc vit sur ses économies, mais la majorité des migrants du camp qui ne travaille pas doit sa survie à la mendicité auprès des voitures qui passent sur la route qui borde le camp. **Nicanor Haon et Sana Sboui, correspondants de Causes communes à Tunis**



# « Qu'est-ce que ce genre de vie ? »

Honoré\* a fui la guerre en Libye et a séjourné au camp de Choucha. Coincé en Tunisie depuis plus de trois ans, il essaie de trouver une solution pour pouvoir vivre tranquillement et en sécurité.



© Sophie Bacheller

Samia récupère l'eau des bouteilles qui délimitent les espaces protégés autour des tentes ou de ce qu'il en reste, Choucha, juillet 2013.

Entre la fermeture du camp et le refus des autorités tunisiennes d'intégrer les migrants, la situation semble insoluble pour Honoré. Au point qu'il considère que son témoignage ne sert à rien, même s'il accepte tout de même de le partager.

Il est arrivé en Tunisie il y a trois ans, à la fin du mois de mars. Il s'en souvient parfaitement, il avait les mains vides et la peur au ventre : « Mon quartier à Tripoli était encerclé depuis une semaine par les révolutionnaires et comme il y avait beaucoup de personnes proches du régime, on ne nous laissait pas sortir. » Honoré se dit traumatisé par son expérience en Libye et ne compte pas y remettre les pieds.

Depuis sa fuite il a passé près de trois ans à vivre dans le camp de Choucha : « Au début on se débrouillait, on avait de quoi manger. Mais quand l'eau et l'électricité ont été coupées et que toutes les associations sont parties, il ne restait plus rien. »

## L'errance de la Libye à Choucha

Honoré est originaire d'un pays de l'Afrique de l'ouest. Il y a dix ans il fuit les conflits interethniques et se retrouve en Libye après quatre mois de voyage. « Je ne savais pas où aller, je n'ai jamais voulu aller en Europe, ce sont les rencontres qui ont fait mon destin. »

Quand il arrive au camp de Choucha, avec les autres réfugiés de sa communauté, il demande à être envoyé dans un pays voisin du sien, puisqu'il ne se sent plus en sécurité en Libye. Mais la demande ne rentre pas dans les « cases » de la communauté internationale. « Ces gens posent leurs critères, mais se moquent de la misère humaine. »

C'est parce qu'il est désabusé qu'Honoré s'est résigné à demander de l'aide à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) : « Je me suis dit qu'avec une aide financière pour un retour au pays je pourrais recommencer ma vie. Mais l'aide est de 100 dollars, je ne peux rien faire avec. Je n'ai plus de famille dans mon pays, tout le monde est parti. »

À Tripoli, il travaillait comme tapissier, avait un atelier, gagnait correctement sa vie. Si les autorités tunisiennes lui avaient donné la carte de séjour promise il y a un an, il pourrait se débrouiller : « Nous avons donné nos empreintes, on nous a promis de l'aide, mais rien n'arrive. Pour le moment je ne peux ni louer un appartement, ni travailler légalement. »

## « La communauté internationale nous pousse à l'immigration clandestine. »

Fatigué de la misère du camp où les enfants sont réduits à faire la manche au bord de la route, faute d'aide, Honoré est logé chez des amis solidaires. Il se dit très déçu : « La communauté internationale nous pousse à l'immigration clandestine : nous n'avons pas de papiers en Tunisie, on ne peut aller dans les pays où l'on veut nous renvoyer, la Libye est trop risquée. J'ai de nombreux amis qui essaient de passer en Europe. »

Comme beaucoup de ses amis réfugiés, il se sent coincé : « Je n'ai ni papiers en règle ni liberté et à Choucha nous vivons dans une prison. Qu'est-ce que ce genre de vie ? » — Sana Sbouai, correspondante de Causes communes à Tunis.

\* Le prénom a été modifié

# Exilés de Libye : quelle responsabilité pour l'Europe ?

L'Union européenne tend à imposer la responsabilité des exilés ayant fui la Libye aux pays limitrophes dans lesquels ils se sont réfugiés : l'Égypte, le Niger et la Tunisie. Des pays qui ne sont pourtant pas en mesure de leur assurer une protection effective. Causes communes lance un débat pour tenter de comprendre le rôle joué par l'Europe et ses conséquences pour les migrants avec Marie-Dominique Aguilon de la commission Solidarités internationales de La Cimade, Julien Brachet, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement et Nicanor Haon, militant pour les droits des migrants en Tunisie.



© Sophie Bacheller

## Comment expliquez-vous la lenteur des solutions proposées par les autorités tunisiennes ou égyptiennes mais aussi par les États européens ?

**Nicanor Haon :** Il ne faut pas oublier une information de base importante : une grande partie des exilés subsahariens qui ont fui le conflit libyen ne l'ont pas fait via la Tunisie ou l'Égypte mais par les frontières au sud, notamment au Niger. Et nous avons très peu d'informations sur ce qu'ils sont devenus. L'objectif d'ouvrir des camps de réfugiés aux frontières tunisienne et égyptienne n'est pas d'offrir une protection humanitaire ou juridique effective aux réfugiés, mais de marquer le coup médiatiquement et de faire de ces pays l'antichambre des politiques européennes d'immigration. De

Pour lutter contre les intempéries, les tentes sont lestées de bouteilles remplies de sable ou d'eau, Choucha, juillet 2013.

leur côté, les autorités tunisiennes et égyptiennes ne conçoivent pas leurs pays respectifs comme des pays d'immigration et ne souhaitent pas qu'ils le deviennent. Ainsi, elles refusent d'inscrire la protection des droits des migrants dans la loi. Enfin, les sociétés civiles tunisiennes et égyptiennes ne se sont pas encore saisies du sujet de la migration et c'est un thème aujourd'hui peu mobilisateur. Les exilés en payent malheureusement le prix.

**Marie-Dominique Aguilon :** Les autorités égyptiennes, adeptes d'une « no encampment policy », ont d'emblée interdit l'installation d'infrastructures pérennes. Après deux ans de confinement à Saloum dans un camp de fortune, les conditions de vie des réfugiés

se sont dégradées. Un nouveau camp de 400 tentes a vu le jour en janvier 2013, fruit de mois de négociation entre le HCR (Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et les autorités égyptiennes. Bien que titulaires d'une carte « bleue » leur permettant une liberté de circulation, les réfugiés n'ont toujours pas le droit d'entrer sur le territoire égyptien. Ces pratiques mises en œuvre servent les politiques européennes et africaines d'externalisation des contrôles qui visent à tenir à distance les indésirables. En refusant d'accepter sur leur sol les victimes des soulèvements populaires en Libye, l'Égypte et les pays de l'Union européenne (UE) participent à maintenir des milliers de personnes dans une situation d'isolement et d'attente forcée anxiogène. Ils contribuent à générer des situations de non-droit.

## Trois ans se sont écoulés et très peu de places de réinstallation ont été accordées par l'Europe aux réfugiés de Choucha ou de Saloum. Pourquoi l'Europe se détourne-t-elle de son devoir de protection ?

**Julien Brachet :** L'UE et ses États membres se sont détournés de leur devoir de protection depuis longtemps déjà. Les réfugiés et les demandeurs d'asile du continent africain sont de plus en plus considérés par les pouvoirs publics européens comme étant des



... migrants irréguliers déguisés. Or, l'obsession sécuritaire de ces pouvoirs publics en matière de contrôle des migrations africaines autorise à leurs yeux nombre d'entorses au droit international dont ils ont été les promoteurs (sur la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais aussi sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, sur le sauvetage en mer, sur les droits des prisonniers ou encore sur les droits de l'Homme). On est donc dans une situation dont l'indignité politique et l'illégalité juridique vont bien au-delà du seul déni du devoir de protection.



© Albert Chabou / AEC

**NH :** Je commencerai par citer M<sup>me</sup> Shulze-Aboubakar, ancienne représentante de l'HCR à Tunis, qui a affirmé lors d'une conférence de presse que « la réinstallation n'est pas un droit » pour les réfugiés.

Dans le nord du Niger, décembre 2012.

**Les réponses humanitaires tentent en vain de pallier les non-réponses politiques.**

Il est donc malheureusement difficile d'imaginer que l'Europe puisse penser qu'elle a un « devoir » de protection. Les pays européens ont toujours eu la peur de l'« appel d'air ». C'est-à-dire l'idée que si quelques réfugiés du conflit libyen étaient acceptés sur le territoire européen, cela en appellerait beaucoup d'autres à tenter de venir en Europe. Les nombreux naufrages impliquant des réfugiés de Choucha démontrent que chaque personne qui n'est pas réinstallée en Europe aujourd'hui peut mourir demain en Méditerranée.

<sup>3</sup> UNHCR, Ahmad Abughazaleh et Dalia Al Achi à Saloum, Égypte, *La dépression gagne les réfugiés oubliés à la frontière entre la Libye et l'Égypte*, 26 juin 2013.

**La France et le Royaume-Uni, leaders de la coalition militaire de l'OTAN en Libye, participent-ils aux programmes de réinstallation pour les réfugiés ?**

**JB :** Les gouvernements de ces pays ne font pas ou ne veulent pas faire le lien entre leur intervention militaire en Libye (qui était une déclaration de guerre unilatérale contre le régime souverain de Kadhafi) et la crise sociale, politique et humanitaire qui en résulte et dont ils sont donc directement responsables. Il faut se souvenir que dès le début de cette guerre en 2011, plusieurs ministres européens avaient annoncé leur peur de voir « des centaines de milliers de migrants » venir se réfugier en Europe si le régime de Kadhafi tombait. De tels propos ont de nouveau été réitérés il y a peu par le ministre italien de l'intérieur Angelino Alfano, qui a promis de « se battre pour protéger les frontières de l'Europe ». Année après année, la même violence et la même absence de fondement de ces discours montre à quel point réfugiés et migrants africains sont perçus comme des indésirables par les pouvoirs publics européens qui n'ont qu'une idée en tête : les empêcher par tous les moyens de venir en Europe. Réfugiés de Libye y compris. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles des pays comme la France ou le Royaume-Uni offrent si peu de places de réinstallation.

**MDA :** Début 2014, selon l'UNHCR, plus de 1 300 réfugiés et demandeurs d'asile vivent encore dans le camp de Saloum. Parmi les personnes bloquées, on dénombre de nombreux enfants qui n'ont pas été scolarisés. « *Je n'ai nulle part où aller ni rien à faire. Ici la vie semble s'être arrêtée. Nous sommes dans un lieu invisible et le monde nous a tourné le dos* »<sup>3</sup> témoignait une réfugiée soudanaise après sa tentative d'auto-immolation. Les réponses humanitaires tentent en vain de pallier les non-réponses politiques. Or dans ce contexte, la réinstallation demeure la

principale solution, mais face à ce besoin concret de protection, on assiste à une inertie des pays européens. La France et le Royaume-Uni n'ont offert aucune place de réinstallation aux réfugiés de Saloum. Même s'ils omettent de faire le lien, les deux pays se sont engagés au sein de l'OTAN dans des opérations militaires, au nom de « la protection des populations civiles ». Il leur incombe de ne pas détourner le regard de ces victimes du conflit assignées à résidence à la frontière égypto-libyenne.

**Au-delà de la problématique de la réinstallation, comment l'UE aurait-elle pu agir pour améliorer la situation des réfugiés aux frontières libyennes ?**

**MDA :** Au regard des chiffres (sur les 80 000 places de réinstallation proposées en moyenne chaque année, 5 500 seulement correspondent à des engagements de pays européens, surtout les pays nordiques), l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe préconise « *qu'il est maintenant urgent d'accroître et de gérer plus efficacement les programmes de réinstallation, de relocalisation et d'admission pour motif humanitaire en Europe* ».

**NH :** Cela me mettrait dans une position délicate de considérer que l'UE aurait dû apporter son soutien à l'ouverture de camps en Tunisie et en Libye. En effet, les camps de réfugiés sont des lieux gardés par les armées nationales tunisienne et libyenne. Les réfugiés n'ont pas le droit de circuler librement sur le territoire de ces pays. Ainsi l'UE aurait dû prendre les responsabilités humanitaires et juridiques d'un conflit à ses frontières en réinstallant les réfugiés pour éviter les 2000 morts en Méditerranée de 2011. Aucune autre politique que celle de l'évacuation des populations en danger n'aurait pu éviter ce drame. L'ouverture de camps rejoint l'objectif de faire du nord de l'Afrique l'antichambre des politiques migratoires européennes.



© Geneviève Jacques

Bus de l'OIM dans le camp de Saloum en Égypte, mai 2011.

**Quel rôle joue l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans les pays frontaliers de la Libye ?**  
**MDA :** L'Organisation internationale « pour » les migrations est une organisation au rôle ambigu. Son discours prône les intérêts et la protection des migrants, mais ses programmes de retours « volontaires » ou ses campagnes de dissuasion à « l'immigration clandestine » sont extrêmement proches des priorités de l'UE.

**L'ouverture de camps rejoint l'objectif de faire du nord de l'Afrique l'antichambre des politiques migratoires européennes.**

À Saloum, l'OIM assumait une partie de la coordination de l'aide humanitaire, puis l'organisation des rapatriements des migrants. Dans un premier temps, elle était aussi en charge du volet santé. L'équipe s'est rapidement trouvée en sous-effectif et les besoins en matière de santé non couverts ont généré des tensions dans le camp. L'autre tâche de l'OIM est de faciliter le travail des équipes qui viennent interviewer des réfugiés éligibles à la réinstallation vers les États-Unis. Si la procédure de réinstallation est validée, l'OIM se charge d'effectuer un dernier check-up médical avant le départ.

**JB :** En Libye comme ailleurs, avant, pendant et après les conflits, l'OIM tend à devenir un acteur central de la définition des politiques migratoires et de leur mise en application. Mais il faut rappeler que le budget de cette

organisation internationale provient de dons des États (et de l'UE), versés presque exclusivement sur la base d'appels pour la mise en œuvre de projets. Les projets réalisés correspondent ainsi nécessairement aux attentes des États bailleurs. L'OIM constitue donc pour les gouvernements de ces États un levier institutionnel de mise en œuvre à l'étranger de politiques migratoires parfois controversées par une partie de leurs propres administrés, une partie de leur propre électeurat. Dans le cas des pays frontaliers de la Libye, on peut supposer que l'OIM va continuer de mettre en œuvre la politique migratoire pensée et financée par l'UE. C'est à dire avant tout de lutter contre les migrations irrégulières supposées être à destination de l'UE, en intervenant concrètement dans deux principaux champs. Le premier est celui de la diffusion de l'approche gestionnaire des migrations internationales, par la diffusion de campagnes mêlant information et propagande, certaines en direction des agents des États, d'autres en direction des migrants potentiels ou avérés. Le second champ d'intervention est celui de l'organisation du contrôle des migrations et des frontières, en partenariat avec les polices nationales. Ceci passe tant par l'informatisation des postes frontières que par la mise en œuvre de « retours volontaires assistés » de migrants, dont le caractère « volontaire » est toujours incertain voire inexistant au dire même des agents de l'OIM. **Propos recueillis par Rafael Flichman**

À LIRE



Marie-Dominique Aguilon et David Lagarde, *Saloum, du poste frontière au camp de réfugiés. Les exilés de Libye deux ans après*, La Cimade, LPED, Ecomig, mars 2013.



Julien Brachet, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, éd. Croquant, Paris, 2009.



FIDH, *Fuite en Égypte des exilés de Libye, Double drame pour les Africains sub-sahariens*, juin 2011.



FIDH, Migreurop, *Justice sans frontières pour les migrants et les migrantes, Libye, en finir avec la traque des migrants*, octobre 2012.



GADM, La Cimade, *Défis aux frontières de la Tunisie, rapport de mission*, avril 2011.



Geneviève Jacques, « Migrations en Libye : réalités et défis », in *Confluences Méditerranée*, n°87, 2013.



David Lagarde, *L'enfermement des étrangers sur les rives orientales de la Méditerranée (Égypte, Israël)*, Migreurop, janvier 2012.



OIM, *Migrants caught in Crisis. The IOM experience in Libya*, 2012.

SUR LE WEB

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *La réinstallation des réfugiés : promouvoir une plus grande solidarité, rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées*, 21 mars 2014.

<http://assembly.coe.int>

# Fuir son pays pour avoir exercé sa profession

**En Mauritanie, il ne fait pas toujours bon d'être journaliste. Ou de s'intéresser à l'histoire de son pays en exerçant librement sa profession. Djibril Diaw l'a appris à ses dépens, depuis ses débuts de réalisateur-documentariste. Tranquille et serein, il raconte sans amertume son parcours, de Nouakchott à Paris. D'acteur de l'information à demandeur d'asile.**

Un mardi soir du mois de mai, le rendez-vous était donné sur une péniche parisienne pour la projection de *Retour au cimetière*. Le documentariste mauritanien Djibril Diaw présentait pour la première fois son film, après un été de tournage suivi de plusieurs mois de montage. Et la nécessité, pour lui, de quitter la Mauritanie pour rejoindre la France afin d'être en sécurité.

## La spoliation des terres

Dans ce moyen métrage, Djibril Diaw s'intéresse aux habitants de Donaye, un village mauritanien situé sur les rives du fleuve Sénégal. Parmi ceux-ci, certains sont maures, une ethnie arabo-mauritanienne, d'autres sont peuls et appartiennent au groupe des négro-mauritaniens. Ces derniers ont été contraints de quitter leurs terres et leurs biens, en 1989, à l'occasion des violents incidents opposant le Sénégal à la Mauritanie. En 2009, un accord tripartite, signé entre le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements sénégalais et mauritaniens, prévoit que les victimes de cette diaspora reviennent chez eux et retrouvent leurs propriétés. Or, il n'en est rien. Et signe ultime que les peuls ne sont toujours pas reconnus : le cimetière dans lequel leurs ancêtres sont enterrés fait désormais partie des terres culti-

vées par un propriétaire terrien. Celui-ci, maure, refuse de leur rendre sa parcelle, obligeant les rapatriés à franchir le fleuve pour aller enterrer ou célébrer leurs morts. C'est à « ces gens abandonnés à eux-mêmes » que Djibril Diaw a voulu s'intéresser. Par ce film, il a souhaité revenir sur l'histoire de ce village, du problème de spoliation des terres. Allant jusqu'à esquisser la métaphore d'un peuple qui, au-delà de son aspiration à récupérer ses terres, cherche à retrouver son identité, alors que le gouvernement mauritanien refuse de procéder à son recensement.

## Un premier contrôle policier

Pour réaliser ce documentaire, Djibril s'est entouré d'un cameraman avec lequel il a travaillé, en juillet 2013, pendant la période du ramadan. « C'est une période où il y a moins d'activité, on peut donc filmer plus calmement », précise-t-il. Ce n'est qu'à l'issue du tournage que ses ennuis ont commencé. À peine Djibril et son acolyte rentrés à Nouakchott, le chef du village de Donaye reçoit la visite d'un commandement de gendarmerie. Celui-ci vient chercher des renseignements sur l'entreprise du journaliste. Informé de cette démarche suspecte, Djibril prend conscience qu'il fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités mauritaniennes. Il est convoqué par la di-



Djibril Diaw avec la seule carte de presse mauritanienne qui lui reste.

rection de la chaîne de télévision qui l'emploie, alors même qu'il a initié et poursuit ce projet à titre personnel. « Là, on m'a demandé de remettre une de mes deux cartes de presse, celle délivrée par

**Le cimetière dans lequel leurs ancêtres sont enterrés fait désormais partie des terres cultivées par un propriétaire terrien.**

*l'autorité audiovisuelle. On me dit qu'elle doit être renouvelée. Le soir, je me fais arrêter, avec un ami, pour un contrôle policier. Et je constate que mon ami, qui est aussi journaliste, a toujours ses deux cartes professionnelles. Il me dit qu'il n'a pas entendu parler de cette procédure de changement de carte. »*

Intrigué, Djibril interroge le lendemain son responsable pour connaître les raisons exactes tenant au retrait de sa carte. « Je ne comprenais pas pourquoi mon cameraman et moi étions laissés sans carte. Je comprenais d'autant moins qu'on retire ma carte alors que je travaille pour une chaîne privée. »

Une semaine plus tard, une note de service circule au sein de la rédaction de la chaîne et stipule qu'avant diffusion, « tout sujet tourné par Djibril devra passer par une commission et être autorisé par le ministère de la culture ». « À ce moment là, j'ai l'intuition que quelque chose se passe, surtout que tout ce qui m'était demandé n'avait aucun lien avec mon travail professionnel puisqu'il s'agit d'un •••



## UN OCÉAN DE HONTE

Le peuple français a parlé. Mais, avant de parler, il s'est tu. L'abstention de nombre d'électeurs, le refus d'utiliser cette liberté chèrement conquise qu'est le droit de vote au prétexte qu'« on n'est pas motivé », c'est un premier sujet de consternation. C'est un geste fort significatif que de voter blanc ou nul, c'est une manière de dire que la question posée ou ceux qui la posent ne sont pas recevables. Mais aller à la pêche ce jour-là, ça me fait honte.

Et qu'a-t-il dit, le peuple français ? En pourcentage des suffrages exprimés, il a placé en tête une formation d'extrême droite qui vend du vent, qui pêche un repli sur nos frontières tout simplement impossible, qui n'a pas de programme économique, et qui désigne l'étranger comme source de nos maux. Historiquement, c'est glauque. Politiquement, c'est débile. Et ça me fait honte.

Mais ce vote une fois acquis, que se passe-t-il ? Les médias s'agitent en boucle. Le président de la République annonce qu'il maintiendra le cap. Et puis il ne se passe rien. Rien de rien. En 2002, quand Le Pen est arrivé au second tour de la présidentielle, nous avons eu honte, collectivement honte. Et nous l'avons fait savoir à nos concitoyens, à nos voisins, au reste du monde. Cette fois, pas de réaction significative. Et j'ai honte que mon pays n'ait pas honte.

Que fait la droite ? La droite se chamaille, la droite a perdu onze milliards d'euros comme on perd ses clés, et se contente d'assurer que « la justice fera son travail ». La droite vire Copé qui vire son directeur de cabinet, lequel pleure pour tout le monde et surtout pour lui. La droite ne pense plus, la droite se demande s'il est opportun, électoralement, de coller à l'extrême droite puisqu'il semble que c'est, pour elle, une machine à perdre. La droite songe à se rapprocher du centre, non parce que le centre est séduisant mais pour être en meilleure place lors du prochain scrutin. Et cette droite me fait honte.

Que fait la gauche ? La gauche ne touche plus à rien puisque toucher à quelque chose pourrait déclencher des cataclysmes. Réforme fiscale ? Néant. Débat sur la famille et la procréation ? Néant. Stratégie européenne ? Néant. Mesures contre la finance ? Néant. Droit de vote des étrangers ? Néant (On ne va quand même pas se taper une polémique là-dessus). La gauche ne tient pas sa parole, la gauche n'a plus de parole, la gauche n'a plus de mémoire. Si, j'oubliais, la gauche a fait quelque chose. Au lendemain de l'élection, elle a donné la chasse aux réfugiés de Calais « parce qu'ils ont la gale ». Et cette gauche, ma famille, ma culture, me fait honte.

Qu'est-ce qui reste ? Qu'est-ce qui reste pour résister, pour changer les choses, pour changer la vie ? Mélenchon ? Il éructe sur les estrades mais lui non plus ne fait rien de concret, à part joindre sa voix de bronze au *Hollande bashing*. Ce qui reste, je crois, ce qui reste pour entretenir chez les Français l'estime de soi, c'est le foot et la société civile. Le premier me fait un peu honte – l'argent du Qatar et d'ailleurs, n'est-ce pas. La deuxième, oui, j'en suis fier. ■



qu'il l'indique dans le synopsis de son premier documentaire, « j'avais l'âge de dix ans quand un matin vers dix heures une voiture de couleur bleue de la gendarmerie nationale [...] s'arrêta devant chez moi. Trois gendarmes, tous armés de fusils, dirent à mon père : "Diaw, vous êtes convoqué par le commandant de la brigade". » Très bien accueilli par le responsable de sa formation, ce film a subi les foudres de la censure mauritanienne. Seule une version amputée de sept minutes, Les clés du film, a été projetée en Mauritanie ; une version dont Djibril ne se considère pas l'auteur.

Officier dans une rédaction reconnue par le gouvernement mauritanien ne s'accompagne pas nécessairement d'une liberté d'information réelle. Dès qu'elle a été créée, Djibril a rejoint Sahel TV, l'une des deux chaînes de télévision ayant bénéficié, en 2011, de la loi de libéralisation du secteur audiovisuel. Rapidement, les propriétaires – maures – du média ont exercé des pressions à l'encontre du rédacteur en chef – maure également – dont ils ne partageaient pas les choix éditoriaux. Devenu porte-parole des journalistes pour informer le public sur les troubles internes de leur média, Djibril est accusé par les responsables de la chaîne d'avoir orchestré des manifestations. Nommé toutefois rédacteur en chef de Sahel TV, il subit de nombreuses pressions et contraintes dans l'exercice de ses fonctions. Jusqu'à être harcelé, par des inconnus, pour annuler la diffusion d'une de ses enquêtes sur une série de viols perpétrés à Nouakchott au printemps 2013. Depuis cet épisode et les menaces de mort proférées à son encontre, Djibril ne se sentait plus en sécurité mais tenait à poursuivre son métier, aussi discrètement que possible. Il assure s'être vêtu de façon méconnaissable à Donaye. Si cela n'a pas suffi pour le protéger, cela ne l'a pas empêché de témoigner. Et de rappeler qu'en Mauritanie, trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique noire, la coexistence des maures et des peuls n'est pas un long fleuve tranquille. ■ **Luce Burnod**

« projet privé », explique-t-il. Fort de cette conviction, il fait parvenir à son producteur français les images tournées.

Réunion de femmes, tournage du film de Djibril Diaw, Retour au cimetière.

documentaire. En mars 2014, il rejoint la Maison des journalistes, lieu d'accueil des journalistes contraints de fuir leur pays en raison de leur profession. Quitter sa région n'a pas fait perdre son sourire à Djibril. L'entendre raconter, sereinement, son parcours montre le souci qu'il attache à l'exercice de sa profession et la volonté qu'il déploie pour raconter l'histoire de son pays. « Dès le début de ma carrière, j'ai adopté une démarche de travail de mémoire sur ce qui s'est passé en Mauritanie. Je voulais faire des films engagés, qui interpellent les gens. Je savais que ce serait difficile, mais je savais aussi qu'il fallait le faire. » Si Djibril n'a quitté la Mauritanie que récemment, ces incidents avec les autorités de son pays n'étaient pas les premiers.

#### La censure et les accusations

En 2009, alors qu'il n'était encore qu'étudiant à Ciné Majuscule, une école de cinéma mauritanienne, Djibril songeait déjà à faire un film relatif aux événements de 1989. Faire un documentaire sur cette période – le premier qui soit – était une façon, pour lui, de comprendre ce qui s'était passé. Et pour cause : cette année-là, ainsi

#### Sur la route de l'exil malgré lui

Début novembre, Djibril se rend en Algérie où il est invité à présenter 1989, son précédent documentaire. Parti le 7 novembre 2013, il arrive le lendemain à Alger. Un de ses amis lui apprend alors l'arrestation, pendant la nuit de son voyage, de son caméraman, resté

« J'ai adopté une démarche de travail de mémoire sur ce qui s'est passé en Mauritanie. Je voulais faire des films engagés, qui interpellent les gens. »

en Mauritanie. « J'ai compris à ce moment là que j'avais échappé à quelque chose », confie Djibril. Le festival fini, il décide de ne pas repartir à Nouakchott mais d'aller en France. « Je devais y aller de toute façon, pour faire le montage de Retour au cimetière, j'avais déjà mon visa. » Arrivé le 10 novembre à Paris, il est hébergé par son producteur dans un studio. Pendant quatre mois, il se consacre au montage et à la finalisation de son

# Audience au tribunal administratif de Paris

L'aspect du tribunal administratif de Paris ne laisse en rien présager des audiences qui s'y déroulent. De taille modeste par rapport au Palais de justice de l'île de la Cité, la portée des décisions que cette juridiction peut rendre en droit des étrangers lui confère une importance certaine.

Dans le Marais, la cour de l'hôtel particulier abritant le tribunal est déserte, contrastant avec la troisième salle d'audience, encombrée en ce début de journée. Face au juge, une avocate plaide avec persuasion le doute sérieux de la décision visant son client. Burkinabais, cet étudiant en médecine est visé par un refus de renouvellement de son titre de séjour, assorti d'une obligation de quitter le territoire français.

« L'affaire est suffisamment lourde pour qu'elle fasse l'objet de véritables mémoires écrits. »

« L'administration reproche à Monsieur de suivre une formation dont le volume horaire est insuffisant. Or, il n'est pas tenu compte du fait que pour obtenir son diplôme, il doit non seulement suivre des cours théoriques mais également effectuer des stages hospitaliers. » La préfecture de police de Paris s'inquiète de la cohérence du parcours du jeune homme : titulaire de diplômes en ophtalmologie de haut niveau, il suit cette année un cursus en chirurgie du glaucome et entend également obtenir un diplôme d'infirmier. « Il veut avoir une formation pointue lui permettant, non seulement de suivre ses patients dans les différentes étapes de soins, mais également de pouvoir écrire des articles scientifiques », reprend l'avocate. Et d'ajouter, « mon client n'a aucune intention de rester, en France, au-delà de ces études ». C'est alors au tour de la défense de prendre la parole. « L'administration s'interroge sur le doute sérieux du suivi de la formation dans la mesure où le requérant n'a obtenu son stage qu'après la décision lui refusant le renouvellement de son titre de séjour. L'on peut également s'interroger sur l'intérêt, pour Monsieur, de vouloir obtenir un 6<sup>e</sup> diplôme ? Et de suivre une formation d'infirmier ? » L'affaire est mise en délibérée, la décision sera connue le lendemain.

En matière de droit des étrangers, les délais des procédures sont très courts, les requêtes doivent souvent être introduites en 48 heures et dans ce cas les magistrats n'ont que 72 heures pour rendre leur décision. Tout va très vite, alors qu'il s'agit de se déterminer sur l'avenir de la vie d'un homme ou d'une femme. Les conséquences sont lourdes : basculer d'une situation régulière à irrégulière, risquer l'expulsion dans son pays d'origine. Les interventions des parties se succèdent, celles des demandeurs sont empreintes de profonde conviction quand celles de la défense apparaissent mécaniques. Exigüe, la salle se vide progressivement, les avocats et leurs clients sortent dans la cour où ils échangent quelques mots.

L'examen du dernier recours donne lieu à un long exposé de la situation du demandeur. Entré en France en 2002 en qualité de malade, le quadragénaire a quitté la République démocratique du Congo après avoir participé à des mouvements de grève. Arrêté à cette occasion, il a subi des violences et, depuis 2009, fait l'objet d'un suivi psychologique. Selon son avocate, le cours de la procédure visant son client doit être suspendu sans délai : « basculant dans l'irrégularité, il est susceptible d'être placé, à tout instant, en centre de rétention et ne plus avoir de papiers risque de faire perdre son emploi ». Elle voit également dans cette décision une atteinte disproportionnée à la vie privée de son client, ce dernier n'ayant « plus d'attache familiale en RDC, la relation avec sa femme n'a pas survécu à la séparation et elle a refait sa vie ». En réponse, l'avocat de la préfecture s'appuie sur un mémoire que le juge assimile à « une note administrative ». Désabusé face à la vacuité du document produit en défense – et à l'excessive analyse orale en demande – le magistrat décide de renvoyer le dossier. « L'affaire est suffisamment lourde pour qu'elle fasse l'objet de véritables mémoires écrits. » Conscient des enjeux qu'il soulève, il accepte toutefois de l'examiner le lendemain. ■ **Luce Burnod**

RENCONTRE AVEC SOPHIE BACHELIER

# Choucha, la mauvaise conscience internationale

Après *Le Piège*, qui racontait la vie de travailleurs subsahariens coincés au Maghreb sans possibilité de rentrer chez eux, et *Mbëkk Mi*, le souffle de l'océan, témoignages de femmes sénégalaises sur les tentatives d'émigration clandestine de leurs maris ou de leurs enfants, la documentariste Sophie Bachelier revient avec *Rejected*, une plongée dans la survie des rejetés de la guerre en Libye.

Choucha. Battu par les vents, la chaleur et le froid, ce bout de désert est en réalité un enfer. Ouvert par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au plus fort de l'intervention française en Libye, ce camp de réfugiés est officiellement fermé depuis la fin juin 2013. Pourtant, des enfants, des femmes et des hommes survivent encore ici, dans cette parcelle de Tunisie. Des Tchadiens, des Nigériens, des Égyptiens, des Soudanais, des Éthiopiens, des Érythréens, des Ivoiriens, des Palestiniens et même un Bangladais. Des gens aux yeux hagards et à la silhouette creusée par la fatigue, la faim et l'attente. Des personnages comme arrêtés, leur existence figée à même le sable, qui reprennent lentement vie, filmés avec douceur et détermination par Sophie Bachelier.

*Rejected* est le troisième travail de cette documentariste. Et comme dans *Le Piège* et *Mbëkk Mi*, le souffle de l'océan<sup>1</sup>, Sophie Bachelier donne la parole, la laisse s'écouler, plus qu'elle ne commente les choses. Ici, pas de voix off et d'effets de réalisation. Mais encore et toujours ces visages qui vous hantent, ces bouches qui racontent l'innommable, l'impensable, et ces yeux qui, dans leur vérité, parfois glissent vers la folie. Alors, quand son co-réalisateur, le journaliste Djibril Diallo, lui parle de la fermeture du camp de Choucha, Sophie Bachelier répond simple-



© Sophie Bachelier

ment : « On y va ». Et les voilà, tous les deux, caméras au poing, à sillonner cette étendue fantomatique avec une autorisation du ministère de la Défense tunisien et du HCR comme tout passeport. « Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir l'obtenir, raconte Sophie Bachelier. Je pense qu'ils nous ont accordé ces deux semaines de tournage parce qu'ils étaient intéressés par les récits de vie que l'on allait ramener. » Mais face à la violence de la réalité du camp, « nous ne pouvions rester de marbre ». Et l'image officielle qu'attendaient les responsables du HCR s'est écornée.

**« Si le HCR vous donne le statut, il vous donne la vie »**

Choucha, dans son fonctionnement, n'est en réalité qu'une *mazraa*. Littéralement, en arabe, une zone de stockage, comme pour de vieux pneus en attente d'être recyclés. Sauf qu'ici, ce sont des êtres humains

Dans le camp de Choucha, juillet 2013.

qui attendent que la communauté internationale réagisse aux suites de l'intervention française en Libye, déclenchée il y a tout juste trois ans. « Ces personnes qui devraient toutes être des réfugiés deviennent avec le temps des rejetés », poursuit Sophie Bachelier. Une double peine qui voit les réfugiés ne pas pouvoir quitter Choucha faute de pays d'accueil prêts à leur offrir une nouvelle vie. Quant aux rejetés, tout est dit, devenus des poids morts dont ni la Tunisie ni le HCR ne savent quoi faire, ils survivent grâce à la solidarité des statutaires qui partagent avec eux leurs bons alimentaires. « Si le HCR vous donne le statut de réfugié, il vous donne la vie, résume

**Choucha n'est en réalité qu'une *mazraa*. Littéralement, en arabe, une zone de stockage.**

*l'un des rejetés du camp. Sinon, vous n'êtes qu'un animal.* » Des conditions plus que précaires qui pourtant, dans cette région pauvre de la Tunisie, provoquent la colère et la haine des habitants jouxtant le camp. Ainsi, « en mai 2011, une partie de la population de Ben-Gardane a attaqué par deux fois l'enclave de Choucha ». Des exactions qui ont fait plusieurs morts et dont personne ne semble se soucier à l'extérieur du camp. Ce qui donne cette interview surréaliste d'un responsable de l'unité HCR de Choucha qui explique sans ciller que « peut-être il y aurait eu des attaques, mais que personne ne peut réellement le confirmer ».

Choucha, déjà, n'existe plus aux yeux du monde. Et on ne peut s'empêcher de voir ces jeunes hommes aux 120 nationalités comme les enfants de ces mères sénégalaises que Sophie Bachelier a jadis filmés. Des rejetés de la vie, torturés dans leurs pays, exploités sous Kadhafi, aujourd'hui abandonnés par le HCR et ses financeurs. Cette même jeunesse, au temps de la fermeture de Sangatte par Nicolas Sarkozy, disséminée dans les environs de Calais, le regard pointé vers la mer, en rêvant d'Angleterre. « Comme Sangatte avant elle, confirme la réalisatrice, la fermeture de Choucha est avant tout d'ordre économique et politique et non d'ordre humanitaire. Derrière cela, s'il y avait seule la question de l'insertion, en trois ans, bien sûr que cela aurait pu se faire. » Au lieu de quoi, là encore, le piège est en train de se refermer. ■

**Pierre-Yves Bulteau**

1 | Sortie en DVD au printemps 2014 chez Docnet.



© Sophie Bachelier

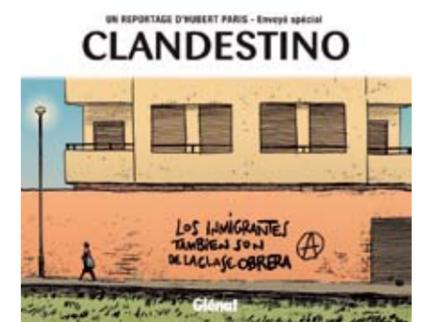
L'équipe de *Rejected* au « café » de Choucha, sur la route qui mène au poste frontière Libyen, à 7 km de Ras-el-Jedir, juillet 2013. Seul lieu où l'électricité sera maintenue après la fermeture du camp.

## Le dessein des « clandestins »

Aurel (scénario et dessin), *Clandestino*, un reportage d'Hubert Paris, envoyé spécial (tome 1), Glénat, 80 p., 17, 25 €.

Dessinateur de presse, Aurel a collaboré avec le journaliste Pierre Daum. Ensemble, ils ont publié il y a quatre ans, dans *Le Monde Diplomatique*, une enquête sur les migrants exploités sous les serres agricoles andalouses. Aurel a alors entrepris de réaliser une BD comme on réalise un documentaire sur le long cours. Mais avec la distance et la narration permises par la fiction. « Je n'ai pas pris de liberté avec les informations, j'en ai pris avec les personnages, les lieux et les situations », explique-t-il. Ainsi est né le scénario de *Clandestino*, premier tome des aventures de Hubert Paris, journaliste quadragénaire partant sur le terrain pour redonner un sens à son métier.

Dans un réalisme graphique réussi, grâce à un trait sobre et des couleurs franches, les dessins d'Aurel décrivent l'Algérie, l'Espagne, la Méditerranée. Au fil de ses rencontres, Hubert Paris découvre les causes de l'émigration, les conditions de la traversée, puis - les sans-papiers représentant hélas des ouvriers agricoles malléables et à moitié prix - le « néo-esclavagisme » européen... En filigrane, Aurel pose une question qui le taraude à propos de ces migrants : « Plutôt que de refouler ou de fermer les yeux, ne doit-on pas creuser un peu plus pour savoir si notre pays, l'Europe ou les pays riches de façon générale n'entretiennent pas leur malheur ? » ■ Maya Blanc

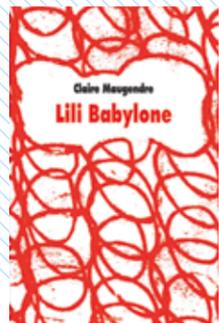




## Issus de l'immigration

**Peggy Derder, Idées reçues sur les générations issues de l'immigration, le Cavalier Bleu, 2014, 172 p., 18 €.**

Les « descendants d'immigrés » désignent les personnes nées en France ayant un ou deux parents immigrés. La France en compte 6,7 millions, dont près de la moitié a 18-35 ans. « *Tant en proportion qu'en nombre, cette "deuxième génération" est la plus importante de l'Union européenne des vingt-sept* », souligne Peggy Derder. L'historienne rappelle le contexte dans lequel est née cette notion, afin que cette dernière ne justifie aucune identité figée ni aucun déterminisme. À partir des années 70-80, notamment de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, les « jeunes issus de l'immigration » sont apparus sur la scène publique, et dans les discours politiques et médiatiques. Assimilés à l'exil de leur famille – qu'ils n'ont pas connu – les descendants d'immigrés restent considérés comme une catégorie à part de la société et, au fond, une population-test de l'intégration. Associés souvent à un panel de maux tels l'échec scolaire ou la délinquance, parfois à l'image idéale d'une France gagnante « black, blanc, beur ». Rarement, ils sont décrits sans clichés pour leurs différents apports, économiques, politiques, sociaux, culturels... S'appuyant sur des faits et des études sociologiques, Peggy Derder rétablit dans une écriture claire la complexité du sujet : douze idées reçues sont analysées, concernant la double nationalité, les mariages forcés, le plurilinguisme, les discriminations, la citoyenneté, la religion, etc. Cet ouvrage didactique rend compte qu'avec des trajectoires diverses, les enfants d'immigrés contribuent à construire la société française. — **Maya Blanc**



## De Babylone à Bobigny

**Claire Maugendre, Lili Babylone, L'École des loisirs, coll. Médium, 260 p., 10 €.**

Les questions autour de l'identité, vues notamment sous l'angle psychologique, sont un thème très fréquemment abordé dans les romans pour adolescents : comment être soi-même, se construire, trouver sa place ? À quels modèles se rattacher... ou échapper ? Dans quelle mesure la famille est-elle protectrice ou destructrice ? La grande qualité du roman de Claire Maugendre *Lili Babylone* est d'aborder ces questions, avec beaucoup de finesse et sous un angle plus largement social, à travers le personnage d'une jeune fille de 15 ans, Loubna, dite Lou, habitante de Bobigny, au cours de quelques mois dans les années 90. Elle est la sœur cadette dans une famille franco algérienne, dont les parents sont séparés et dont la sœur aînée Leïla, dite Lili, a une personnalité révoltée et écrasante. Djamilia, la mère, s'est battue pour conquérir son indépendance et supporte très mal que Lili se mette à revendiquer haut et fort une appartenance musulmane, portant le voile, faisant le ramadan, organisant un battage médiatique autour de son exclusion du lycée. Témoin et parfois otage de ces conflits, mais refusant de prendre parti, Lou devra apprendre à se faire reconnaître et à trouver sa propre voie. Un roman intelligent et sensible qui donne au lecteur l'occasion de réfléchir par lui-même, comme l'héroïne. — **Françoise Ballanger**



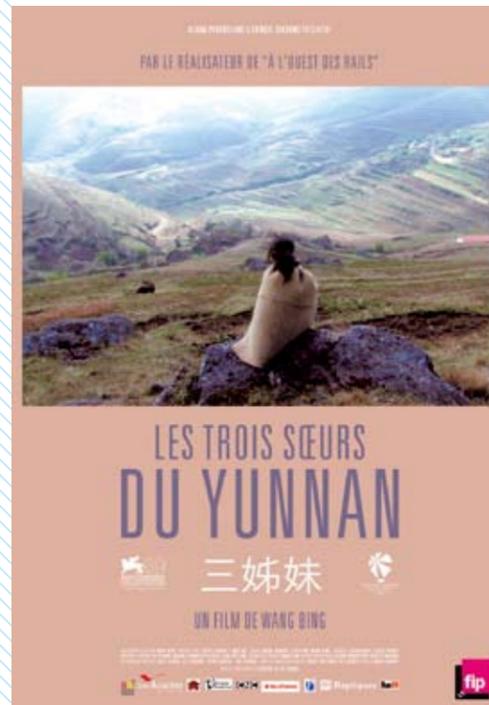
## La lutte contre les préjugés

**Pierre-Yves Bulteau, En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite, Éditions de l'Atelier, 164 p., 5 €.**

Pierre-Yves Bulteau, journaliste de *Causes communes*, vient de faire paraître un petit livre dont le titre dit à lui seul toute l'utilité : en finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite. L'ouvrage, soutenu par des syndicats et des associations, accessible aussi bien par sa forme que par sa taille et son prix réduits, est conçu pour servir d'outil à ceux qui luttent contre ces « idées » qu'il faut s'attacher à décrypter pour ne pas être piégé. C'est dans cette optique d'efficacité que Pierre-Yves Bulteau a choisi de construire son livre comme une suite de contre-arguments, minutieusement et clairement opposés à ces affirmations prétendument pleines de bon sens dont l'« évidence » est d'autant plus dangereuse qu'elle est masquée par une rhétorique séduisante, pourtant démentie par les faits. Il s'agit donc de reprendre point à point le discours de l'extrême droite : regroupés par grands thèmes (immigration, culture, économie, droit, travail, etc.). 73 items reprennent les phrases les plus couramment entendues en donnant les arguments qui permettent d'en montrer la fausseté. La réussite de cette contre-argumentation tient à ce qu'elle est incisive, courte et très claire. Elle sera d'autant plus forte que sera partagée la perspective offerte par l'auteur : « *ne pas se contenter de dire que les gars du FN, ce sont des "méchants". Plutôt réaffirmer les convictions sur l'importance des luttes collectives, de la fraternité et de la solidarité* ». — **F. B.**

## LES TROIS SŒURS DU YUNNAN

UN FILM DE WANG BING (CHINE - 2013 - 2H30)



Né en 1967 – la génération de Tian'Anmen – Wang Bing a été formé à l'Académie du film à Pékin. Son domaine d'expression ce sont des documentaires permettant de saisir les mutations de la société chinoise contemporaine, décrivant la vie de gens simples, sans grade, sans importance, victimes de la société communiste. Depuis 2003, il a réalisé une douzaine de films, dont *À l'Ouest des rails* en 2003, *Fengming, chronique d'une femme chinoise* en 2007. Il a consacré pas moins de trois films aux « trois sœurs » : un court-métrage en 2009,

*Happy Valley* (18 mn), un moyen-métrage en 2012, *Seules dans les montagnes du Yunnan* (73 mn), et la même année le présent film, d'une durée de deux heures et demie, récompensé dans de nombreux festivals, dont Venise, Fribourg et le Festival des trois continents de Nantes.

Trois petites filles vivent seules dans un village du Yunnan, à 3 200 mètres d'altitude. Leur mère est partie, on ne sait où ni pour quelle raison. Le père travaille en ville. Ying, dix ans, Zhen, six ans, et Fen, quatre ans, participent aux travaux du village et restent dans la maison où les parents les ont laissées. À côté vivent une tante et le grand-père.

Le réalisateur les filme, sans scénario élaboré, voulant montrer la vie par la concentration des images sur les visages, les corps en mouvement. Il y a chez Wang Bing une passion pour filmer la réalité, les gens dans leur vie quotidienne et leur environnement : campagne, village, intérieur des maisons. Des images des trois enfants se dégagent une grande sympathie, sans aucun pathos. Elles sont seules mais pas abandonnées. La fille aînée est une petite maman qui s'acquitte avec patience des soins à ses deux sœurs, des repas, de la garde des porcs, des moutons. Dans la Chine immémoriale, aux vastes paysages arides battus des vents, les enfants sont utilisés aux travaux journaliers, harassants, répétitifs – mais ils gardent leur innocence... encore un peu de temps. L'école primaire est une bâtisse sans style, érigée dans la boue, la poussière, mais tous les enfants écoutent sérieusement leur maître. Un espoir peut-être ?

Le style du réalisateur n'est pas d'exprimer un militantisme politique, il est de rendre compte le plus fortement possible de la réalité de son

pays. Wang Bing, réalise des portraits sur le vif d'une population engluée dans un quotidien fastidieux, les personnages qu'il filme sont là devant nos yeux, dans leur simplicité et leur nudité. Dans de précédents films, comme *Le fossé* (qui comporte des éléments de fiction) ou *À l'Ouest des rails*, le réalisateur éclaire le présent à la lumière du passé. Car chaque être filmé détient, grâce à sa mémoire, une part essentielle de l'Histoire, qui n'est pas celle de la presse ou des discours officiels. Les films de Wang Bing sont souvent très longs. Mais il ne faut pas se laisser rebuter, car la force esthétique étonnante des images et des sons (beauté des éclairages, bruits de la vie quotidienne) nous donne à regarder intensément des documents irremplaçables, Pas de voix off, pas d'interviews qui s'intercaleraient. Filmer, ne faire que filmer : « *J'utilise l'expérience de l'image. L'image raconte l'histoire. Bien sûr la parole peut être aussi très importante. Mais l'image peut être un support majeur* » dit Wang Bing. Une belle leçon de cinéma, qui nous ramène à sa façon moderne aux origines.

Une rétrospective et une exposition des films et photographies de Wang Bing ont eu lieu à Paris, au Centre Pompidou et à la Galerie Beijing en avril-mai 2014.

Deux ouvrages lui sont consacrés : *Alors, la Chine, entretien avec Emmanuel Burdeau et Eugenio Renzi, Les Prairies Ordinaires/Centre Pompidou, 166 p., 17 €.*

*Wang Bing, un cinéaste en Chine aujourd'hui, sous la direction de Caroline Renard, Isabelle Anselme, François Amy de la Bretèque, Presses Universitaires de Provence, coll. Arts. 224 p., 22 €.*

**PRO-FIL** est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



INTERVIEW DE VIRGINIE SASSOON

## Dans les médias, moins de clichés, plus de diversité!

Experte associée à l'Institut Panos Europe pour le pluralisme dans les médias, Virginie Sassoon a coordonné le *Précis à l'usage des journalistes qui veulent écrire sur les noirs, les musulmans, les asiatiques, les roms, les homos, la banlieue, les juifs, les femmes...* Cet ouvrage, écrit par quatorze professionnels des médias<sup>2</sup>, est paru aux éditions Le Cavalier Bleu.

### Pourquoi adresser aux journalistes ce Précis sur les discriminations?

**Virginie Sassoon :** Les journalistes ont la responsabilité de nous informer de la manière la plus juste, les médias ont une influence décisive sur la formation des représentations sociales. Or, si certains avancent vers plus de précision et de nuance, d'autres se crispent sur des stéréotypes. En cette période de montée de la xénophobie, la responsabilité engage aussi le pouvoir politique, les propriétaires des médias, les responsables éditoriaux, les annonceurs et le public. Le Précis s'adresse à tous les citoyens.

### Pourquoi avoir choisi l'humour?

**VS :** Nous ne voulions ni accuser ni culpabiliser. Nous ne voulions pas d'un manuel éducatif bien-pensant et donneur de leçons. Pour déconstruire des stéréotypes, les injonctions ne servent à rien. L'humour respecte l'espace de l'autre, lui permet de s'interroger par lui-même. Aiguiser sa curiosité, ne pas se laisser aller aux préjugés demande une vigilance permanente. L'humour allège cet effort, surtout quand il s'agit d'appuyer là où ça fait mal.

### Pourquoi associer des textes sur le racisme et le sexisme?

**VS :** Dans *L'idéologie raciste* (1972), Colette Guillaumin montre que le racisme et le sexisme s'imbriquent. Fleur Pellegrin comparée à une geisha, Rama Yade identifiée à sa couleur de peau et à sa beauté... Dans le Précis, Rokhaya Diallo, de La Chaîne Parlementaire, cite des journalistes qui réduisent des femmes politiques à des corps exotiques et opèrent des



rapprochements entre elles, malgré leurs divergences, comme si elles appartenaient à une même famille. « Ne pas faire de tout Noir un représentant de sa communauté » et « Arrêter de se réjouir qu'il y ait des Noirs beaux et intelligents », recommandent les journalistes Kidi Bebey et Olivier Rogez (RFI)... Aux yeux des médias, les membres d'une minorité sont censés représenter leur communauté. La couleur ou l'origine sont substituées à l'individu, qui doit correspondre aux clichés. Et, en se focalisant sur des *success stories* ou des histoires larmoyantes, les médias placent ces individus à part. Le reporter Thierry Leclère souligne alors la nécessité de s'interroger sur ce que cela signifie, d'être blanc, d'appartenir au groupe dit majoritaire. Dans les représentations, se maintient en effet une frontière symbolique entre la majorité visible et les minorités plus ou moins visibles. Au fond, ce qui se joue, c'est le

partage du pouvoir. Là est le sens de l'appel à la diversité. Or, certains ne sont pas prêts à le partager...

### Que pensez-vous du discours médiatique sur les Roms?

**VS :** C'est le groupe le plus exposé en ce moment et la campagne de stigmatisation va loin. Les propos politiques sont relayés par les médias dans un objectif sensationnaliste, alors que les causes économiques et sociales de la situation des Roms sont tues. Au lieu d'attiser la haine, les médias devraient porter un esprit critique sur ces discours politiques. Sans quoi, ces derniers vont prendre de telles proportions que des personnes vont subir des dommages dans leur vie quotidienne.

### Comment renouveler les pratiques journalistiques?

**VS :** Il faut revenir au plus près de l'information. S'accorder le temps de la documentation et de l'enquête pour appréhender la réalité de notre société. Éviter les clichés qui mènent aux préjugés requiert une vraie rigueur journalistique. ■ **Propos recueillis par Maya Blanc**

<sup>2</sup> Idir Hocini (Bondy Blog), Berangère Portalier (Causette), Abdelkrim Branine (Beur FM/Mediapart), Raphaël Yem (MTV), Nadia Henni-Moulai (indépendante), Gilles Sokoudjou (Les Indivisibles), Denis Sieffert (Politis), Océane Rose Marie (France Inter), David Abiker (Europe 1), François Saltiel (Radio France/Le Mouv), etc.

Virginie Sassoon collabore également à la réalisation d'une plateforme numérique de témoignages sur le racisme ordinaire disponible sur : [www.francetv.fr](http://www.francetv.fr)

MIGRATIONS. ÉTAT DES LIEUX 2014

## Un bilan toujours aussi accablant

Depuis 2009, La Cimade a mis en place un rendez-vous tous les deux ans pour rendre publics ses analyses et un bilan des politiques migratoires. L'État des lieux 2014 couvre la période de fin 2011 à début 2014.

Présente sur les terrains de l'aide aux personnes étrangères et de la défense des droits, La Cimade constate tout au long de l'année les difficultés vécues par celles et ceux, exilés, migrants ou réfugiés, qui viennent en France et en Europe chercher un avenir meilleur. Fondée sur les constats de terrain des militantes et militants de La Cimade dans 131 permanences et de ses partenaires associatifs, cette

demande d'asile, la crise de l'hébergement, les possibilités réduites de régularisation et jusqu'à l'expulsion, ce document pointe également les difficultés rencontrées par les personnes étrangères pour accéder à la justice et les particularités de leur enfermement en prison. Il s'attarde sur le droit dérogatoire appliqué en Outre-mer, mais aussi sur la situation des étrangers malades, des femmes migrantes, des populations désignées



## Une autre politique est plus que jamais nécessaire pour changer le regard sur les migrations et remettre l'humain au cœur de nos sociétés.

publication a pour objectif de rassembler dans un document unique, une vision transversale des conséquences du durcissement incessant des lois et des pratiques administratives. Autour de 15 fiches thématiques, toutes les étapes de la vie d'une personne étrangère dans son parcours migratoire sont données à voir. De la demande de visa depuis le pays d'origine, en passant par les conditions désastreuses de l'accueil en préfecture, la procédure de

comme Roms et sur la précarité des mineurs isolés étrangers. La politique de fermeture de l'Europe et ses conséquences à l'international, notamment dans les pays de transit, est abordée. La période couverte par cette publication est marquée par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement en mai 2012. Un changement était attendu, mais les lois, les pratiques et les politiques mises en œuvre n'ont évolué que de façon très

marginale, sans amélioration majeure pour les personnes concernées. Une autre politique est plus que jamais nécessaire pour changer le regard sur les migrations et remettre l'humain au cœur de nos sociétés. ■

Commandez l'État des lieux 2014  
[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

